



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de Son Altesse Royale le Prince El-Hassan Bin Talal, Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie

Le Président (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie.

Son Altesse Royale le Prince El-Hassan Bin Talal, Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, est escortée à la tribune.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, Son Altesse Royale le Prince El-Hassan Bin Talal, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince El-Hassan Bin Talal (interprétation de l'anglais) :

J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection bien méritée. Je voudrais souhaiter aux membres du Bureau et à vous-même tout le succès possible dans l'exécution de vos importantes tâches. J'ai eu l'occasion de féliciter celui qui a présidé l'Assemblée lors de sa session précédente lorsque je l'ai rencontré à Amman, et j'aimerais maintenant lui

redire ici ma reconnaissance pour la compétence avec laquelle il a assumé la présidence.

La guerre froide est peut-être terminée, mais son glas se fait entendre encore à travers le monde. Les certitudes idéologiques réconfortantes de l'affrontement entre les superpuissances sont disparues depuis longtemps. Qu'avons-nous pour les remplacer? Le nouvel ordre mondial, avec sa promesse de paix par la sécurité collective, a reçu son baptême de feu. Et pourtant, il semblerait qu'aucun cadre de référence commun, aucun nouveau consensus, aucune éthique mondiale ne sont apparus.

Alors que nous allons entamer le nouveau millénaire, nous constatons que l'esprit humain est assiégé comme jamais auparavant. Partout dans le monde, les voix de millions de personnes réclament désespérément secours et aide. Si nous, les peuples des Nations Unies, voulons sincèrement être fidèles à notre caractère humain, nous devons réévaluer cette situation que nous avons créée nous-mêmes. Nous devons en tirer des enseignements, aussi difficile que cela puisse être, et les mettre en pratique. La tâche nous incombe aujourd'hui, et dans les jours à venir, d'élaborer des principes et des pratiques propres à un véritable nouvel ordre mondial. Dans tous les domaines de la vie humaine, nous avons besoin d'une nouvelle éthique pour une ère nouvelle.

L'équilibre de la politique mondiale de puissance a cédé. Le nationalisme ethnique est réapparu; il s'agit d'un phénomène par lequel le lien unificateur d'une citoyenneté commune est remplacé par une exclusivité raciale ou religieuse. Il en résulte que nous faisons face à une série de guerres d'usure apparemment interminables qui sont menées dans le but d'établir la domination d'un nationalisme ethnique sur un autre. Cette tendance doit être renversée

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.17
27 octobre 1993

FRANCAIS

pour que le monde puisse être à l'abri d'une épidémie de conflits.

Nombreux sont été ceux qui, au fil des ans, ont cru que ce serait impossible, mais le Moyen-Orient rejette aujourd'hui cette tendance alarmante. La signature, le 13 septembre dernier, de la déclaration de principe palestinienne représente un important pas sur la voie d'un règlement négocié dans notre région agitée.

En ce qui concerne les questions jordano-israéliennes, un ordre du jour commun, qui a été soigneusement élaboré depuis un an et demi, a maintenant été adopté. Nous sommes confiants que cela entraînera le début de sérieuses négociations de fond sur les divers éléments inscrits à cet ordre du jour, dans le but de parvenir à des solutions justes et mutuellement satisfaisantes.

Ces faits ne sont pas seulement le triomphe de la politique du consensus, mais aussi un triomphe de la morale internationale que préconise l'Organisation des Nations Unies, et de la légalité qu'elle défend. Au cours des années, l'Assemblée a adopté une résolution après l'autre demandant un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine qui en constitue le cœur. Enfin, les principaux acteurs jouent le rôle principal dans l'élaboration de leur propre destin.

Mon pays a toujours cherché à mettre fin à ce conflit de longue date douloureux et, recherchant des solutions, nous avons toujours essayé de concilier la paix et la justice. La Jordanie a recommandé un règlement négocié reposant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité bien avant toute autre partie. En vertu des nouveaux accords, toutes les parties au conflit se sont engagées à appliquer ces résolutions, affirmant un principe fondamental du droit international : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force.

Toutefois, il convient de garder à l'esprit un autre principe tout aussi important : la paix ne peut être fragmentaire; pour être viable, elle doit être globale. Comme le prévoit le cadre des négociations de paix de Madrid, certaines questions ne peuvent être traitées par deux parties quelconques à l'exclusion des autres. Les questions de sécurité régionale, de l'eau et, avant tout, des réfugiés ne peuvent être réglées sans référence directe aux Etats voisins. Le statut de Jérusalem doit être déterminé de la même manière. Les droits légitimes que partagent les trois grandes religions monothéistes dans la Ville sainte doivent être garantis et les revendications de souveraineté politique et administrative doivent faire l'objet d'accommodements satisfaisants pour tous.

La Jordanie étant depuis si longtemps intéressée au premier chef à la question de Palestine, l'accord entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël aura les plus grandes conséquences pour nos intérêts légitimes. A un moment où des entités nouvelles se forment, un transfert de pouvoir et d'autorité dans l'ordre est de première importance. Il peut seul garantir les droits des Etats existants et les droits des personnes. Il convient de régler certaines questions touchant la propriété d'Etat, les archives, les dettes, les traités, la nationalité, les rémunérations, les retraites : la liste est longue, mais elle n'est pas exhaustive. La Jordanie recherchera les modalités de règlement de ces questions avec les parties visées par notre ordre du jour.

La question des réfugiés est d'importance primordiale. Il ne faudrait pas oublier que les personnes affectées ont, en vertu du droit international, un droit au retour et à l'indemnisation, et les pays qui les ont accueillies ont droit, eux aussi, à être indemnisés. La Jordanie a accepté une énorme charge humaine à la suite du conflit. Trois vagues d'émigrés contre leur volonté, les réfugiés de 1948, les évacués de 1967 et les rapatriés de 1991, ont trouvé abri et soutien en Jordanie. La manière dont nous avons traité ces personnes déplacées et d'autres a été exemplaire. Nous leur avons assuré des services d'éducation et de santé, des emplois et une protection sociale. Les citoyens de la Jordanie, d'origine palestinienne ou jordanienne, jouissent de manière égale de leurs droits civils et humains et participent en tant qu'égaux à notre processus de démocratisation. La Jordanie recherche une approche internationale équitable et durable quant au traitement de notre fardeau démographique, car il serait inadmissible de punir les pays d'accueil de leurs politiques humanitaires.

Une autre question vitale est celle de l'eau. Notre ordre du jour trouve un équilibre fragile entre la nécessité, d'une part, d'utiliser de manière optimale des ressources peu abondantes, et la nécessité non moins impérieuse, d'autre part, de définir les droits et les devoirs des Etats riverains. Nous escomptons également une délimitation définitive de nos frontières avec Israël, donnant par là une expression concrète au droit de toute nation de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Une fois l'euphorie retombée, ces questions graves et complexes demeureront. L'accord OLP-Israël, pour historique qu'il soit, ne représente qu'un premier pas vers le statut définitif de la Palestine, qui permettra à son tour aux Palestiniens de participer à des accords globaux de sécurité et de coopération régionaux. Car le Moyen-Orient ne peut être ramené à une question unique. Il ressemble plutôt à une tapisserie tissée de nombreux fils entrelacés.

L'une de ces questions régionales plus vastes, la souffrance du peuple iraquien, exige d'être examinée d'urgence. Une succession de rapports indépendants fait ressortir l'effet qu'exerce tout spécialement la persistance des sanctions sur les parties les plus vulnérables de la société iraquienne, surtout les enfants. Le régime des sanctions que doit subir tous les jours le peuple de l'Iraq a également des conséquences défavorables pour les Etats voisins, dont la Jordanie et la Turquie. Des questions comme celles-là doivent être réglées si l'on veut que le Moyen-Orient puisse avoir des possibilités de paix durable. Un système coopératif de sécurité contribuera à protéger la sécurité des Etats et des peuples de la région. Nous ne pourrons éviter des conflits déstabilisateurs comme ceux qui ont suivi la fin de la guerre froide en Eurasie qu'en arrivant à des accords propres à garantir notre avenir commun, étayés par le soutien total de la communauté internationale.

En dépit de ces questions non réglées, je suis certain que les réalisations extraordinaires de l'automne 1993 apparaîtront dans les années à venir comme ayant constitué les premiers pas sur une voie nouvelle vers le règlement des conflits régionaux. La politique du dialogue et de la réconciliation a constitué nos priorités intérieures, indispensables au processus démocratique. Nous cherchons à étendre les principes du consensus et de la sécurité collective au Moyen-Orient, afin d'y créer un nouvel ordre régional, un ordre qui reconnaît le droit de chacun de mener une vie exempte de peur, de besoin et de découragement, un ordre qui apportera la justice à tous les peuples et la sécurité à tous les Etats, un ordre dans lequel l'Organisation des Nations Unies et ses institutions pourront jouer non seulement un rôle positif sous forme d'interventions humanitaires ou pour la protection des droits de l'homme, mais aussi un rôle actif dans l'établissement et le maintien de la paix.

La Jordanie salue les efforts courageux que fait le Secrétaire général Boutros-Ghali pour réviser la structure et le personnel de l'Organisation des Nations Unies, apportant un sentiment nouveau de but à atteindre à la hauteur des nouveaux défis. Il est de l'intérêt de tous les Etats Membres de l'Organisation que le droit international soit respecté et défendu. Nous devons tous aider le Secrétaire général à arrêter les critères afférents à une intervention de l'ONU, que ce soit au Liban, en Iraq, en Somalie, en Bosnie, en Angola, au Cambodge ou partout ailleurs. Le mandat inscrit au Chapitre VII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies doit être clairement défini, avec des contrôles et des limites, pour éviter que ne s'effritent l'indépendance et la souveraineté territoriale des Etats Membres. Il existe également un besoin pressant de constituer des forces internationales de maintien de la paix bien formées, qui pourraient être établies grâce à un Comité d'état-major reconstitué. Le *modus operandi* de toutes les mesures de

l'Organisation des Nations Unies, quelle que soit la question en jeu, doit être la suprématie du règne du droit et l'uniformité de sa mise en oeuvre. Il ne faut pas admettre de dualité des normes, de crainte que l'abus du droit ne devienne la règle acceptée.

Une question plus vaste concernant cette organisation est celle de la réforme du Conseil de sécurité. La Jordanie fait écho au grand nombre de pays qui ont demandé une réévaluation de la structure du Conseil de sécurité. De toute évidence, les conditions dans le monde ont changé radicalement depuis la création du Conseil et nous croyons que ces changements doivent se traduire dans sa composition. La Jordanie appuie également les propositions faites par le Secrétaire général en ce qui concerne la consolidation de la paix après les conflits, présentée dans son "Agenda pour la paix".

Car dans toutes les parties du monde, la paix restera illusoire tant qu'elle ne touchera pas la vie quotidienne de tout un chacun. La paix ne prendra racine que dans un environnement favorable à la coopération régionale et à la sécurité mutuelle, et voué au bien-être de l'individu. Le développement de l'infrastructure économique et les dispositions relatives aux investissements dans les services publics ont tout autant d'importance que les questions de souveraineté territoriale, d'identité nationale et de sécurité. C'est la raison pour laquelle la Jordanie se félicite de la conférence destinée à appuyer la paix au Moyen-Orient qui s'est tenue récemment, car nous estimons qu'elle est à la fois opportune et pragmatique. Le dividende de la paix dans ma région, comme ailleurs, doit être de mettre fin à la politique de privations, de crainte et de désespoir, bouillon de culture de l'extrémisme politique et du rejet.

Les disparités et les distorsions créées par un demi-siècle de conflit au Moyen-Orient ont donné lieu à ces phénomènes. C'est indéniable. Toutefois, le monde musulman s'alarme vivement des thèses selon lesquelles l'Islam pourrait remplacer le communisme comme menace mondiale. Ces idées naissent d'une perception déformée de l'Islam, qui apparaît comme une croyance monolithique encourageant la violence, l'intolérance et l'oppression.

L'Islam n'est pas le nouvel ennemi. L'extrémisme existe certes dans le monde musulman, mais il existe aussi dans le monde chrétien, dans le monde juif, dans le monde hindou et dans le monde laïc. Et l'utilisation de stéréotypes réducteurs qui stigmatisent un cinquième de la population mondiale ne peut mener en définitive qu'à l'échec. Il ne peut en résulter qu'un encouragement à cette violence absurde qui a infligé des souffrances indicibles et fait tant de victimes en Bosnie. Plutôt que de chercher un ennemi aux portes, faisons, chacun dans nos propres communautés, notre examen de conscience et examinons les disparités et le

désespoir qui sont les véritables causes de l'extrémisme et des conflits. Unissons-nous pour lutter contre l'ennemi réel.

Cet ennemi est un monde nouveau du "chacun pour soi". Voilà ce que nous devons combattre, avec toutes les ressources à notre disposition. Car la politique et l'économie de l'exclusivisme sont la malédiction du pragmatisme et de l'idéalisme.

Le triple pilier de la démocratie, des droits de l'homme et du libre marché représente-t-il notre ambition ultime? La démocratie et l'économie de marché libre sont des systèmes exceptionnellement florissants aux nobles objectifs. Mais ils ne sont pas une fin en soi. La fin que nous recherchons tous est une paix plus grande, une justice plus équitable pour les êtres humains partout dans le monde. Comment y parvenir?

L'une de nos défenses les plus énergiques contre ce nouveau monde du "chacun pour soi" serait une nouvelle éthique mondiale des affaires, qui aurait cours non seulement dans les pays développés, mais également entre ceux-ci et les pays en développement. Cette éthique pourrait prescrire des rapports de partenariat qui, à leur tour, encourageraient une autosuffisance accrue. Cette morale serait absolument conciliable avec les droits de l'homme, avec le pluralisme, la protection de l'environnement et les valeurs religieuses fondamentales. Laissez-moi dire que la clef de cette nouvelle éthique dans tous ces domaines est notre interdépendance mutuelle.

Quel que soit le contexte, on croit voir l'injustice et on se dirige vers des conflits lorsque l'écart entre "soi-même" et "autrui" semble plus grand que la moyenne. Cette fracture fondamentale entre "moi" et "toi", entre "nous" et "eux", est à la racine de toutes les oppositions, de toutes les polarités, de tous les conflits. La reconnaissance de notre interdépendance mutuelle exige que nous reconnaissons le caractère unique de chaque personne et de chaque culture - même dans un environnement élargi - et que nous apprenions à nous accommoder aussi bien des différences que des traits communs. Cela exige que nous recherchions l'unité, mais sans jamais prétendre effacer la diversité ni transiger à son sujet. Cela demande une nouvelle manière de penser, fondée sur la tolérance et la compassion - une approche humaine et le respect de la pensée d'autrui. Cela exige, en un mot, que nous restions fidèles aux idéaux qui animaient les fondateurs de cette organisation lorsqu'ils ont écrit ces mots : "Nous, peuples des Nations Unies".

Voilà quel est lien entre la consolidation de la paix, les droits de l'homme, le pluralisme, le patrimoine culturel, et la morale des affaires. Voilà la clef d'un monde nouveau dont le thème serait "tous pour chacun" et non "chacun pour soi".

Le Moyen-Orient donne l'exemple. Son conflit, jugé naguère être le plus difficile au monde à résoudre, est maintenant engagé dans la voie de la réconciliation et de l'apaisement. A l'orée d'un nouveau millénaire, d'une ère nouvelle, que le monde se trouve encouragé par notre exemple. Sortons ensemble du passé et édifions tous ensemble notre brave monde nouveau.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, de l'allocution qu'il vient de prononcer.

Son Altesse Royale le Prince El-Hassan Bin Talal, Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, est escortée de la tribune.

M. Arosemena (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) :

Monsieur le Président, veuillez accepter mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, car je suis certain qu'elle contribuera au succès de nos travaux.

La présente session de l'Assemblée générale a lieu alors que nous nous trouvons à deux ans des noces d'or de l'Organisation. Pendant longtemps nous avons dû naviguer dans les eaux turbulentes de la guerre froide et des compromis idéologiques. Cela n'a guère été simple. Mais le monde d'aujourd'hui n'est plus le monde de ceux qui ont signé la Charte de San Francisco. La détente entre l'Est et l'Ouest suscite des espoirs renouvelés, bien que nous n'ayons pas encore gagné la guerre contre la pauvreté et la marginalisation sociale. La réalisation de ces espoirs doit être notre principal objectif si nous voulons édifier une société où régnera non seulement la paix juste, mais également la justice pacifique.

Il est vrai que la restructuration du Conseil de sécurité n'est pas une tâche facile. Et cette tâche est rendue encore plus ardue si l'on tient compte du fait que, depuis la signature de la Charte à San Francisco, il est composé de membres permanents et non permanents, et que le droit de veto octroyé aux premiers a suscité, entre autres, l'accusation, qui peut se comprendre, de porter atteinte au principe de l'égalité juridique des Etats.

La République du Panama estime que s'il faut restructurer le Conseil de sécurité, cette restructuration doit se faire de manière à assurer une représentation équitable des Membres de l'Organisation en son sein. Par conséquent, toute restructuration devra permettre une juste participation des pays en développement, étant donné que les raisons

invoquées pour justifier la composition du Conseil et le droit de veto ont disparu avec l'apaisement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

La toxicomanie est devenu le principal fléau de l'humanité. C'est pourquoi la République du Panama, de même que tous les Etats, a le devoir de réprimer sur son territoire le trafic des stupéfiants et le blanchiment de l'argent de la drogue, et de contribuer à ce que ces activités illicites soient réprimées dans tous les pays. Conscients de ces responsabilités et du fait que la répression efficace des délits liés à la drogue rend la coopération internationale indispensable, le Panama et les Etats-Unis d'Amérique ont signé, le 11 avril 1991, un Traité d'assistance mutuelle en matière de poursuites pénales, qui a été ratifié par l'Assemblée législative panaméenne le 11 juillet 1991, et l'on attend sa ratification par le Sénat américain pour qu'il puisse commencer à avoir les effets escomptés.

Le 1er mars 1993, le Panama a également souscrit avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à une convention d'assistance juridique mutuelle en matière de trafic de drogues, qui doit d'abord être approuvée par l'Assemblée législative panaméenne avant d'être à son tour ratifiée. En outre, à l'initiative du Panama, les Etats d'Amérique centrale ont accepté de signer un traité similaire qui sera ouvert à l'adhésion de tous les Etats américains. En outre, l'organe exécutif a soumis à l'examen de l'Assemblée législative panaméenne la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, car nous sommes convaincus que lorsqu'elle sera ratifiée, nous disposerons d'un instrument précieux de lutte contre les délits liés à la drogue.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont pas l'effet d'une concession généreuse de l'Etat ou de ses organes. Ils sont inhérents à l'être humain, quelle que soit son appartenance politique, sociale, raciale, religieuse ou naturelle, car ils lui sont indissociablement liés et ils doivent être reconnus et respectés. Le fait d'être inhérents à la personne humaine confère à ces droits et libertés une universalité et une indivisibilité qui doivent être renforcées.

Pour ce qui est de leurs effets, les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne lèsent pas seulement la personne dont les droits et les libertés ont été violés. Elles portent également atteinte à la stabilité institutionnelle, à l'ordre constitutionnel et à la primauté du droit, dans la mesure où la personne privée de ses droits et libertés sera encline à la révolte ou, pour le moins, à la vengeance personnelle et au recours à la loi du talion. Le respect ou les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent, par conséquent, être examinés non seulement comme un problème qui affecte les

intérêts des individus, mais aussi sous un angle beaucoup plus large, à savoir, comme un problème qui touche la société dans son ensemble. C'est pourquoi la majorité des soulèvements, rébellions et luttes fratricides prennent leur source dans les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises à l'encontre d'importants segments de population. Ces violations découlent souvent de l'absence de démocratie, de l'inexistence d'un Etat de droit, de l'extrême misère ou de la marginalisation sociale.

Et puisque je parle d'absence de démocratie, je rappelle que conformément à la Charte de San Francisco, l'un des buts de cette organisation est

"de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droit des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes..."
(Art. 1, par. 2)

En vertu du principe de l'autodétermination, tous les peuples peuvent adopter le mode de gouvernement qui leur convient le mieux. Cependant, en tolérant l'existence de régimes dictatoriaux, la communauté internationale prive ce principe de toute sa force.

Et le fait est que la souveraineté - et on peut dire la même chose du principe de l'autodétermination - peut également être lésée autrement que par des actes commis par des Etats tiers. Elle peut aussi être lésée par les citoyens d'un Etat lorsque ceux-ci se placent au-dessus de la volonté populaire, comme cela s'est souvent produit : des dictatures ont fait fi, précisément, du principe de l'autodétermination et ont violé les droits de l'homme. Il en est ainsi parce que le pouvoir public ne peut émaner que du peuple.

Lorsqu'une dictature méprise le principe de l'autodétermination ou de la souveraineté populaire - chose qui se produit lorsqu'on prive le peuple de son droit inaliénable d'opter pour le mode de gouvernement qui convient le mieux à ses intérêts - elle viole la souveraineté et le principe de l'autodétermination, car alors le pouvoir d'action de l'Etat n'émane plus du peuple : il émane de ceux qui détiennent le pouvoir public sans autre légitimité - si l'on peut parler de légitimité - que celle que leur donne la force des armes. En outre, lorsqu'une dictature méprise les droits de l'homme, elle prive les habitants de l'Etat, le peuple, le citoyen, dont émane la souveraineté et l'autodétermination, des droits que tout Etat doit accorder à ses citoyens pour la simple raison qu'ils sont des êtres humains. Je me suis permis de faire ces brèves remarques sur le principe de l'autodétermination, étant convaincu qu'une compréhension claire de ce principe contribuera à raffermir sa force normative au profit de la démocratie et de la primauté du droit.

La situation qui règne en Haïti est préoccupante. L'Accord de Governors Island prévoit le retour du Président légitime Jean-Bertrand Aristide pour le 30 octobre. Cependant, le gouvernement de facto s'est montré plus porté à provoquer la violence qu'à favoriser le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Après le 3 juillet, 11 personnes ont été arrêtées, dont l'activiste Antoine Izmeri, qui milite en faveur de la démocratie et dont la lutte mérite la reconnaissance de toutes les Amériques. La République du Panama estime que l'accord conclu entre le Gouvernement constitutionnel et le chef de l'armée haïtienne doit être appliqué, et elle espère que cette organisation, se montrant à la hauteur des principes qui l'inspirent, veillera à ce qu'il se concrétise.

La reconnaissance de l'Etat d'Israël et son existence à l'intérieur de frontières sûres et acceptées, ainsi que l'établissement d'un Etat palestinien sont des actes de justice internationale pour lesquels la République du Panama a toujours lutté. La paix et la sécurité internationales l'exigent. C'est pourquoi la République du Panama ne peut rester indifférente à la Déclaration de principes signée le 13 septembre dernier entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, aux termes de laquelle les deux parties se reconnaissent mutuellement, ni à l'Accord sur l'autonomie provisoire de la bande de Gaza et de la ville cisjordanienne de Jéricho.

Depuis la création de l'Etat d'Israël, Israéliens et Palestiniens ont été victimes de tous les maux que l'incompréhension et l'intolérance sont capables d'engendrer. Les relations conflictuelles qui existaient entre deux peuples aveuglés par la haine se résument en 45 ans de larmes, de douleur et de mort. Néanmoins, les guerres et les exodes de 1948, 1956, 1967 et 1973, avec leurs séquelles de deuils et de souffrances, ne doivent pas seulement servir à mettre en évidence les dividendes de la paix, tant il est vrai qu'un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens doit devenir un objectif pour les Nations Unies.

Le climat de détente, dont j'ai déjà parlé, doit favoriser l'universalité de la représentation au sein de cette organisation multilatérale. C'est pourquoi je constate avec satisfaction que de nombreux Etats qui, traditionnellement n'avaient pas de vie internationale active, par exemple Andorre, le Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin - pour ne mentionner que quelques enclaves du continent européen -, ont éprouvé le besoin de se joindre à nous et de contribuer aux tâches importantes que nous avons entreprises. C'est dans cet esprit d'universalité que le Panama a appuyé et appuie l'initiative visant à étudier, maintenant et à l'avenir, en faisant preuve d'innovations et de bonne volonté, la situation du groupe humain le plus important qui n'a aucune voix dans cette instance : les 21 millions d'habitants de l'île de Taiwan.

Les Etats de l'isthme centraméricain s'efforcent d'être une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. C'est la raison pour laquelle les processus de consolidation de la paix qui ont été amorcés exigent une action qui permette de régler les problèmes de type économique, social, culturel et humanitaire, afin de renforcer la foi de nos peuples dans la démocratie.

Les efforts déployés en faveur de la démocratisation, de la réconciliation nationale et du développement régional sont évidents. Pour que ces efforts puissent se poursuivre, la coopération de tous les Etats qui croient à la démocratie, à la justice et à la liberté est indispensable. En vertu de quoi, faisant mienne l'initiative des chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains présentée à Salvador, au Brésil, je lance un appel aux Etats et aux organismes internationaux pour qu'ils coopèrent véritablement au Système d'intégration centraméricain (SICA), de sorte qu'ils puissent encourager et renforcer durablement l'intégration sous-régionale et réaliser son objectif fondamental.

La capacité que nous, les habitants des vastes territoires que l'on trouve au sud du Río Bravo, avons acquise de communiquer entre nous et avec l'Espagne dans la même langue - ceux dont le poète nicaraguayen a dit qu'ils étaient "les peuples qui aiment Jésus-Christ et qui parlent espagnol" - a donné naissance à une communauté hispano-américaine qui, lors de ses réunions de chefs d'Etat et de gouvernement, s'attache avec le Brésil et le Portugal, à projeter sa force vers l'avenir, guidée par "l'intention de profiter pleinement des affinités qui nous unissent pour consolider un espace ouvert à la coopération et à la solidarité".

Voilà qui doit faire plaisir à tous les Hispano-Américains, à tous les Ibéro-Américains, car cette projection vers l'avenir devient toujours plus évidente à chaque sommet. Si le premier sommet, qui s'est tenu à Guadalajara, a eu pour vertu de donner naissance à ce forum de chefs d'Etat et de gouvernement, c'est lors des deuxième et troisième sommets, qui se sont tenus respectivement à Madrid et à Salvador, que nous avons commencé à voir les résultats de ces initiatives louables. A ce propos, il convient également de signaler que le Document final du troisième sommet déclare que :

"L'Assemblée générale des Nations Unies, sans empiéter sur le rôle des instances internationales spécialisées, doit orienter la politique de coopération internationale pour le développement de telle sorte que les pays en développement aient plus aisément accès tant aux marchés mondiaux qu'à des formes de financement adéquates et aux techniques modernes. Une telle approche permet d'éliminer les entraves au développement, ouvre de nouveaux débouchés

économiques aux pays industrialisés, atténuant par là les pressions migratoires dues au déplacement de ceux qui, à juste titre, cherchent à améliorer leur niveau de vie." (A/48/291, par. 14)

Je serais très heureux si l'Assemblée générale écoutait avec attention le cri d'une communauté ibéro-américaine qui a le sentiment que la majorité des Etats qui la composent se sont vu refuser, à de nombreuses occasions, un meilleur accès de leurs produits aux marchés qui, traditionnellement, leur étaient accessibles, comme cela se produit pour le marché de la banane dans la Communauté européenne, de même que l'accès à des formes adéquates de financement et à la technologie moderne. Quant à nous, les Etats ibéro-américains, nous devons également nous engager à faire en sorte de ne pas avoir à dépendre d'une poignée de produits, de mettre nos finances en ordre et d'améliorer la qualité de notre enseignement, de façon à atteindre une plus grande stabilité économique. Les Etats ibéro-américains doivent également s'engager à faire en sorte que la coopération et la solidarité dont il est question dans le Document final susmentionné soient franches et sincères, et non pas simplement de la rhétorique comme c'est le cas la plupart du temps. Ce n'est qu'ainsi que nous serons en mesure de profiter au maximum des affinités que nous partageons.

Panama sera le siège du Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra en l'an 2000. Il ne fait aucun doute que cet événement sera très important pour mon pays, dans la mesure où ledit sommet aura lieu au moment même où le peuple panaméen aura atteint son objectif politico-juridique le plus important : la revendication du canal de Panama et la libération de son territoire des limitations juridictionnelles imposées par le malheureux Traité Hay-Bunau Varilla. Le Traité du canal de Panama expire en effet le 31 décembre 1999. En conséquence de quoi, la République du Panama sera chargée d'administrer, de faire fonctionner et d'entretenir le canal. La totalité des biens immobiliers, aménagements et équipements que les Etats-Unis d'Amérique auront utilisés aux termes dudit Traité lui seront alors restitués. Le 31 décembre 1999 par conséquent, un des plus grands souhaits du peuple panaméen deviendra réalité.

Cependant, aussi important que soit cet objectif politico-juridique, c'est de la bonne ou de la mauvaise utilisation que nous ferons tant du canal que des zones restituées qu'il dépendra que notre avenir se déroule de façon positive ou négative. C'est pourquoi nous avons le devoir en tant que nation d'administrer judicieusement le canal et d'utiliser au mieux les zones qui nous seront restituées.

C'est pour cette raison qu'a été créée, par la loi No 5 de 1993, l'Autorité de la région interocéanique de Panama,

dont le but est d'assurer la meilleure utilisation aux biens qui sont en train d'être restitués ou qui seront restitués d'ici à l'an 2000. De même, le 6 septembre dernier, un projet de réforme constitutionnelle a été présenté à l'Assemblée législative en vue d'ajouter un nouvel article à la Constitution politique du Panama, en vertu duquel sera créée l'Autorité du canal de Panama, qui aura pour tâche d'administrer et de faire fonctionner le canal, de manière que l'Autorité reste à l'écart des changements politiques. La République du Panama se prépare donc à administrer et à entretenir le canal de Panama à partir du 31 décembre 1999, tâche qui sera facilitée par le fait que, outre l'Administrateur actuel du canal, 87,7 % des employés de l'actuelle Commission du canal de Panama sont de nationalité panaméenne, sans compter ceux qui jouissent de la double nationalité.

Sur la base du Traité du canal de Panama, les Etats-Unis et le Panama sont convenus, en 1982, de la création de la Commission préparatoire, chargée de préparer le mandat en vue d'une étude de faisabilité d'un canal au niveau de la mer et autres possibilités de substitution à l'actuel canal de Panama. Le Japon a été invité à devenir membre à part entière de la Commission préparatoire, invitation qu'il a acceptée. Cela étant, les trois Etats ont créé la Commission d'étude chargée de trouver des possibilités de substitution au canal de Panama. Le 20 septembre dernier, la Commission a remis son rapport final, qui consistait en une Déclaration conjointe des Commissaires. Il y est fait état que :

"Le canal actuel de Panama, avec l'agrandissement de l'ouverture appelée Corte Gaillard, paraît être en mesure de répondre à la demande du commerce maritime international jusqu'à la fin de la seconde décennie du XXI^e siècle. Néanmoins" - poursuit le rapport - "avant l'an 2020, il faudra prendre des mesures afin de se préparer pour le moment où le canal de Panama actuel ne pourra plus répondre aux besoins du trafic projeté."

Ces solutions de remplacement seraient

"... de futures études en vue d'établir avec clarté quand l'amélioration sera nécessaire, afin de commencer à planifier les études écologiques requises pour les travaux subséquents d'ingénierie et le début de la construction."

Selon cette étude, il pourrait être possible d'avoir recours à des écluses de haut niveau, avec une seule voie à la hauteur du Corte Gaillard, fonctionnant en même temps que le canal actuel et capables d'accueillir des bateaux de 200 000 tonnes de déplacement.

Pour qu'au XXI^e siècle le trafic projeté puisse être assuré avec une efficacité semblable ou supérieure à celle qui a pu être assurée depuis l'inauguration du canal, le 15 août 1914, les écluses de haut niveau déjà évoquées devraient être construites pour pouvoir fonctionner à partir de l'an 2020. Etant donné que le Panama n'a pas les moyens nécessaires à la réalisation d'un projet de cette nature, il est indispensable que nous puissions compter sur la coopération des membres de la communauté internationale, principalement des usagers du canal. Nous espérons pouvoir compter sur cette coopération dans l'intérêt des pays usagers, qui réclament cela avec tant d'insistance.

Au début de mon intervention, j'ai signalé que dans deux ans nous allons célébrer les noces d'or de cette organisation. Préparons-nous à célébrer cet événement grandiose en réaffirmant, comme l'ont fait à San Francisco les créateurs de l'Organisation :

"notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites"

tout en favorisant

"le progrès social"

et en instaurant

"de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande."

M. Fajardo Maldonado (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol* :

Au nom de ma délégation, qu'il me soit permis de vous féliciter sincèrement, Monsieur l'Ambassadeur Samuel Insanally, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa quarante-huitième session. En même temps, je souhaite vous exprimer notre satisfaction que cette élection ait ainsi reconnu un éminent représentant de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Vous pourrez compter sur notre collaboration dans l'exécution des tâches importantes qui vous attendent.

Je tiens à dire toute notre reconnaissance à l'Ambassadeur Stoyan Ganev de la Bulgarie, pour la façon efficace dont il a présidé les travaux de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je tiens aussi à saluer chaleureusement Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, la Slovaquie, Monaco et l'ex-République yougoslave de Macédoine, et leur souhaiter la plus cordiale bienvenue à notre organisation. Le

Guatemala tient à les assurer de son amitié, de son respect, de sa solidarité et de sa compréhension. L'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation est une preuve de plus que la communauté internationale a foi en l'Organisation en tant qu'instance multilatérale par excellence pour rechercher, d'un accord commun, la solution aux problèmes qui affligent le monde contemporain.

Je souhaite également saluer M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont la direction dynamique nous a permis d'avancer vers l'objectif commun qui est de renforcer l'Organisation et de l'adapter à la nouvelle situation mondiale. Nous formons le vœu que ses efforts en vue de faire respecter la Charte, ses buts et principes soient fructueux. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies renforcée pour maintenir la paix et la sécurité internationales, favoriser le progrès social et élever le niveau de vie des êtres humains dans une liberté plus grande.

Nous estimons que le dialogue permanent entre le Secrétariat et les Etats Membres doit être fondé sur le respect mutuel, la confiance et la compréhension, compte tenu de la culture et des réalités politiques, économiques et sociales de chaque Etat.

Le Secrétaire général, qui a pour fonction de faciliter les processus de paix, de conseiller en matière de droits de l'homme et d'agir en tant que médiateur dans les conflits internationaux, se voit aidé par la contribution d'éminents hommes d'Etat et experts, qui lui apportent leur expérience et leur prestige.

Les événements qui se sont produits dans mon pays depuis le 25 mai de l'année écoulée ont marqué un changement fondamental dans la vie politique et institutionnelle du Guatemala.

La rupture, puis le rétablissement qui a suivi, de l'ordre constitutionnel ont amené le peuple du Guatemala, en tant que seul titulaire de la souveraineté, à exercer une résistance légitime en vue de protéger et de défendre les droits et garanties qui sont les siens en vertu de la Constitution politique de la République.

En tant qu'un des principaux effets des événements évoqués et afin de consolider le rétablissement de l'ordre constitutionnel pour convoquer à nouveau le Congrès de la République, les partis politiques se sont engagés officiellement et par écrit en faveur de l'épuration de cet organe.

Etant donné que cet engagement n'a pas encore été rempli, le Président Ramiro de León Carpio, en sa qualité de chef de l'Etat, en tant que représentant de l'unité nationale

et des intérêts du peuple du Guatemala, et conformément à la Constitution politique, a demandé au Tribunal suprême électoral de tenir un plébiscite pour que les citoyens puissent exprimer leur opinion sur la décision politique de demander aux députés titulaires du Congrès de la République et aux juges à la Cour suprême de justice de démissionner de leur poste, plébiscite qui, conformément à la résolution du Tribunal, aura lieu le 28 novembre de cette année.

Ce processus est sans précédent dans notre histoire politique. Nous tenons à dire que toutes les mesures prises par le Gouvernement de la République s'inscrivent strictement dans le cadre de la Constitution. Qui plus est, lorsque le peuple guatémaltèque aura choisi une voie plus lente pour légalement renforcer ses institutions démocratiques, nous sommes certains que ce sera la meilleure solution pour la réconciliation de la famille guatémaltèque et pour la stabilité politique du pays. Le Guatemala a choisi sa propre voie et son processus politique ne saurait être comparé à d'autres situations.

Comme il le fait aujourd'hui par mon intermédiaire devant cette communauté internationale, le Président Ramiro de León Carpio a présenté hier au peuple guatémaltèque le Plan national de paix et la Déclaration officielle sur les droits de l'homme. Le Plan du Président Carpio vise : une paix solide, fondée sur la réconciliation définitive grâce au dialogue, afin que les Guatémaltèques retrouvent l'unité dans la diversité de leurs valeurs culturelles, ethniques, religieuses, sociales, politiques, économiques et écologiques; une paix durable, obtenue en mettant fin à l'affrontement armé interne et en veillant à ce que les causes de la haine, de la rancœur et de la méfiance qui nous ont divisés soient éliminées par la négociation et non plus jamais par la violence; enfin, la paix transformatrice, réalisée grâce au consensus et au compromis sur le plan national. Tout cela débouchera sur le renforcement de la capacité du Gouvernement et de la société dans son ensemble à répondre de manière adéquate aux besoins sociaux, en accordant une attention particulière aux populations les plus touchées par l'affrontement armé interne.

Le premier critère, c'est la réconciliation. Le Plan juge indispensable de créer et d'encourager le fonctionnement d'un forum permanent de paix au Guatemala. Ledit forum faciliterait le dialogue et garantirait la participation de tous les Guatémaltèques à la solution des problèmes nationaux. Ce processus de réconciliation sera encouragé aux niveaux national, régional, départemental, municipal et communal. De cette façon, le consensus et les accords traduiront des besoins véritablement ressentis par la population ainsi que les orientations pour l'action conjointe du peuple et du Gouvernement pour résoudre les problèmes. Cette stratégie

de décentralisation permettra de tirer parti de tous les mécanismes par lesquels la communauté peut s'exprimer, dont les conseils de développement urbain et rural.

C'est dans ces conseils nationaux que seront examinés les problèmes pour tirer des conclusions propres à permettre l'affermissement de notre démocratie, le renforcement de l'Etat de droit, le plein exercice des libertés individuelles, le respect des droits de l'homme, le développement complet, autonome et durable dans l'équité et la justice, et la solution des problèmes découlant de notre diversité culturelle.

Il est nécessaire d'établir un lien entre ce forum permanent et les acquis du processus de paix. Pour cela, il faudra entre autres tenir compte des apports qui ont été faits au cours du grand dialogue national et des réunions que différents secteurs de la société guatémaltèque ont eues avec l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG).

Une fois ce groupe légalement intégré, il pourra, par le biais de la Commission nationale de réconciliation, présenter ses idées et ses propositions sur les questions examinées dans le forum.

La question des besoins sociaux exige que le Gouvernement prenne des mesures honnêtes, efficaces et immédiates propres à renforcer la protection et la défense des droits de l'homme, à réduire la pauvreté et encourager le développement dans les régions les plus touchées par la violence, et à améliorer notre système démocratique. Parallèlement, le Gouvernement s'emploiera à encourager et à appuyer les mesures raisonnables prises en ce sens par tous les secteurs de la société.

A cet effort du peuple et du Gouvernement, nous espérons ajouter l'appui précieux de la communauté internationale, ce qui permettrait de répondre rapidement et efficacement aux besoins de la population.

On ne peut remettre à plus tard la fin de l'affrontement armé, qui nécessite que l'on reprenne le processus de négociation pour parvenir à un cessez-le-feu définitif, que l'on fasse rentrer l'URNG dans la légalité grâce à l'amnistie, que l'on fixe les conditions nécessaires à son insertion dans la vie politique du pays, et, partant, à sa participation directe au forum permanent pour la paix.

Nous devons en outre élaborer un mécanisme international de contrôle permettant de concentrer, désarmer et démobiliser des effectifs de l'URNG. Pour cela, il faut que cessent les actes de terrorisme, les attentats contre les infrastructures et les atteintes à l'environnement.

Ce processus exige aussi : premièrement, que les accords d'Oslo et du Mexique soient révisés; deuxièmement, qu'un calendrier soit fixé pour les négociations.

En ce qui concerne les droits de l'homme, le Gouvernement a déclaré qu'il se montrerait ferme face aux violations de ces droits, quel que soit le statut social ou économique de leurs auteurs. Les mesures nécessaires seront prises pour protéger les personnes et les entités qui, conformément à la loi, oeuvrent pour la promotion et la défense des droits de l'homme. En conséquence, nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation des Etats américains et aux pays membres de ces organisations de bien vouloir renforcer leur présence et leur contribution technique dans le cadre des mesures que prennent l'Etat guatémaltèque et ses institutions pour renforcer, préciser et améliorer les mécanismes de protection et de défense des droits de l'homme.

Au nom de mon gouvernement, je prie le Secrétaire général des Nations Unies d'organiser une réunion avec l'URNG pour passer en revue les accords d'Oslo et de Mexico et fixer un calendrier pour les négociations. Le Gouvernement guatémaltèque propose ce plan de paix tout en sachant qu'il importe avant tout de mettre définitivement un terme à l'affrontement armé qui, pendant plus de 30 ans, a coûté tant de vies humaines à mon pays. Nous savons aussi que seule une paix solide, durable et transformatrice permettra de renforcer les institutions démocratiques, de garantir le respect des droits de l'homme et de promouvoir le développement politique, économique et social.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous réjouissons du processus de paix entrepris dans la République soeur d'El Salvador et de celui mis en train entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine.

Le Guatemala réaffirme son adhésion aux principes essentiels consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le principe du règlement pacifique des différends, le droit à l'autodétermination, l'égalité souveraine des Etats, le respect le plus fondamental des droits de l'homme et le principe de gouvernement démocratique.

Conformément au principe de l'universalité qui prévaut actuellement dans le monde, notre pays estime que des cas comme celui de la République de Chine, à Taiwan, doivent être examinés soigneusement et évalués en fonction de la Charte des Nations Unies. Le Guatemala réaffirme la confiance et l'espoir qu'il place en le multilatéralisme, et plus particulièrement en l'Organisation des Nations Unies. Il est pour la paix, le dialogue, la négociation et le non-recours à la force dans les relations internationales.

La sécurité des nations n'est plus exclusivement un problème géopolitique s'inscrivant dans le cadre de l'affrontement bipolaire. C'est un problème mondial dans le cadre duquel on doit s'attaquer aux maux qui affligent le monde contemporain. A la notion de sécurité, il faut ajouter de nouveaux éléments fondamentaux pour les peuples du monde. Ce sont notamment la démocratie, le développement, la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic des stupéfiants, la sécurité alimentaire et les tendances démographiques.

Le Secrétariat doit être au service des Etats Membres et, ce faisant, il doit aider les instruments permettant de maintenir la paix et la sécurité internationales, et de promouvoir la coopération économique et le développement social garants du plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales partout dans le monde.

Le Guatemala estime que le processus en cours de restructuration et de réorganisation de l'Organisation des Nations Unies devrait tendre vers une plus grande efficacité du système et la participation pleine et démocratique de tous ses membres. En tant qu'élément fondamental du développement des peuples, la démocratisation doit coexister avec le développement de la communauté internationale et de son système multilatéral.

Nous appuyons la proposition visant à élargir la composition du Conseil de sécurité dans une perspective régionale.

Les opérations destinées à contenir ou à régler les différends devraient être, pour l'ONU, un domaine prioritaire d'action dans le cadre des efforts qu'elle a entrepris pour façonner un nouvel ordre mondial.

Les problèmes associés au développement sont souvent à l'origine des tensions nationales, régionales et internationales. Le développement doit être l'objectif principal des travaux de l'Organisation. Nous appuyons donc la tenue d'un Sommet du développement social et nous espérons que le Secrétaire général y présentera sa proposition d'ordre du jour pour le développement, qui englobe les affaires économiques traditionnellement confiées à l'Organisation mais aussi les questions sociales, politiques, environnementales et culturelles que nous commençons, aujourd'hui, à évaluer comme des éléments fondamentaux pour le bien-être des peuples.

Le bien-être de l'humanité dépend dans une grande mesure de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles disponibles. Du point de vue écologique, la perspective adoptée doit être mondiale puisque l'environnement est le

patrimoine de l'humanité entière. Si les bénéfices profitent à tous, l'effort doit être partagé. La collaboration des pays du monde développé au financement des divers programmes de préservation de l'environnement des nations en développement doit être plus étroite et plus efficace; les pays développés devront, de plus, honorer les engagements souscrits à Rio de Janeiro.

La sécurité nationale et la sécurité internationale sont menacées essentiellement par la différence du niveau de développement des divers pays. Il faut mener des actions efficaces contre la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme. Ces fléaux s'aggravent là où existent des noyaux de réfugiés et de personnes déplacées. La coopération devient urgente. Voilà pourquoi le Guatemala espère que la reprise du dialogue Nord-Sud pour renforcer la coopération économique internationale pour le développement et revitaliser la croissance économique mondiale, proposition formulée par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, sera accueillie favorablement et contribuera à la création d'un monde meilleur.

Les pays en développement doivent mettre au point les mécanismes de coordination politique et économique afin que ce dialogue puisse se dérouler de façon sérieuse et constructive. Il est donc essentiel de renforcer la coopération économique internationale afin de revitaliser la croissance économique mondiale et de faire en sorte que la révolution technologique en cours devienne un élément de plus dans la création d'un ordre mondial juste et équitable.

On ne saurait oublier que la région de l'Amérique centrale est, elle aussi, aux prises avec des problèmes de développement national. La coopération internationale est nécessaire pour consolider la paix et encourager le développement de la région. Les présidents des Etats de l'Amérique centrale continuent de se réunir régulièrement. Les progrès politiques dans la région ont été notés et des propositions ont été faites quant aux améliorations à apporter. Lors de la réunion au sommet des présidents de l'Amérique centrale, qui se tiendra au Guatemala à la fin du mois d'octobre, le Protocole au Traité général d'intégration économique en Amérique centrale sera adopté aux fins d'encourager le développement social, domaine prioritaire lorsqu'il s'agit de consolider la paix en Amérique centrale.

L'effort d'intégration en Amérique centrale a été intensifié. Le système d'intégration d'Amérique centrale, qui coordonne les efforts d'intégration régionale et représente par conséquent un instrument fondamental dans le processus de développement régional, est maintenant dirigé par un Secrétaire général.

La création d'un fonds de cohésion de lutte contre la pauvreté en Amérique centrale a été proposée et sera étudiée lors du prochain sommet des présidents de l'Amérique centrale.

Le Guatemala appuie l'ouverture économique, car elle permettrait à son économie de s'intégrer efficacement au commerce international. En collaboration avec les autres pays d'Amérique centrale, nous avons pris les mesures nécessaires pour créer un espace économique intégré et nous négocions avec des pays et des groupes de pays afin de conclure des accords visant à la libéralisation du commerce.

Le Gouvernement que je représente a amorcé un processus de restructuration et de consolidation de ses institutions démocratiques. Fidèles à la Constitution de la République, nous avons présenté aujourd'hui, avec la meilleure volonté et en toute bonne foi, un plan de paix. Ce plan de paix est destiné à sauver des vies humaines et à donner à notre terre la paix qu'elle souhaite tant. Mais nous ne pourrons y arriver qu'avec l'appui sans réserve de la communauté internationale.

M. Song Won Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Nous espérons que vos efforts assureront le succès de la présente session.

La communauté internationale a pour tâche commune aujourd'hui d'édifier un monde nouveau, indépendant, pacifique et prospère. Les peuples de notre planète ont tous la même aspiration : créer un monde nouveau et indépendant, exempt de toutes les formes de domination, d'assujettissement, d'agression et de guerre. Tous les pays et toutes les nations devraient être totalement libres de choisir et de développer leur propre système politique, économique et social sur la base de leurs droits souverains, y compris le droit à l'autodétermination.

L'indépendance est la vie et l'âme même de chaque pays et de chaque nation et le droit de l'humanité tout entière. Un ferme attachement à l'indépendance permet à chaque pays de protéger sa dignité et ses droits nationaux, de maintenir et de consolider les relations internationales sur une base solide, d'apporter une démocratisation réelle de la société internationale et, enfin, de contribuer à l'accélération de la création d'un monde indépendant. L'absence de l'indépendance nuit à la défense de la souveraineté et de la

dignité nationales ou à l'avènement de la prospérité et du bien-être d'un pays.

La violation de l'indépendance mène inévitablement à la domination, la subordination, l'assujettissement et l'inégalité. Cette leçon que nous tirons des 5 000 années d'histoire de la nation coréenne vaut pour l'ère tumultueuse où nous vivons, alors que nous approchons du XXI^e siècle.

Les événements survenus ces dernières années sur la scène internationale démontrent clairement, une fois de plus, la justesse de la ligne de conduite et des politiques indépendantes adoptées par notre république. L'indépendance est notre vie et notre âme même. C'est la clef de voûte de la politique intérieure et extérieure de notre république. C'est le ferme attachement à l'indépendance et la position de principe de notre peuple qui ont permis à notre pays d'avancer dans la voie du socialisme. Notre peuple a choisi cette voie lui-même, sous la bannière de Juche, à l'abri de toute confusion, de tout détour, de tout soulèvement et de toute instabilité.

Notre république n'a pas cessé de consolider et de développer ses relations étrangères et a contribué à la cause commune de l'humanité. Nous tirons beaucoup de satisfaction et de fierté du fait que nous nous en sommes tenus à notre position indépendante. Notre position se fonde sur les principes et la cohérence : nous n'obéissons à personne pas plus que nous nous prêtons aux désirs d'autrui. De même, nous avons toujours maintenu une position indépendante dans les efforts que nous faisons pour instaurer la paix et assurer la réunification pacifique du pays.

La réunification nationale est une occasion de réaliser l'indépendance de notre nation, alors que le principe d'indépendance nationale est le principe fondamental inaliénable de la réunification. La grande union nationale fait partie intégrante du processus de réunification indépendante et pacifique du pays. La grande union nationale est un préalable indispensable - un facteur essentiel - à la réunification indépendante et pacifique du pays.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours subordonné chacun de ses actes à l'objectif de la réunification nationale par le moyen d'une large unité nationale englobant le principe de l'indépendance nationale. Toute l'histoire des efforts déployés en faveur de la réunification nationale, et en particulier pour résoudre la situation actuelle, nous enseigne que le peuple coréen devrait s'acheminer vers la grande union nationale de la nation tout entière sur la base du principe de l'indépendance, afin de réaliser la réunification du pays.

Il existe bien entendu des différences d'idéologies, d'idéaux et de systèmes politiques au sein même de la nation, mais ces différences pourraient facilement être surmontées, notre nation ayant sa propre identité commune intrinsèque qui s'est façonnée et consolidée au cours d'une histoire vieille de 5 000 ans. Notre nation reste très unie par des liens de parenté en tant que peuple homogène, entité unique au monde, et un désir commun de réunification nationale unit la nation tout entière, que ce soit au nord, au sud ou à l'étranger.

Les membres de la nation coréenne ne doivent pas être perçus différemment selon qu'ils vivent au nord, au sud ou à l'étranger; les ressortissants coréens ne doivent pas non plus être tenus à distance simplement pour se gagner la faveur de forces étrangères. Nous ne pouvons plus nous permettre de sacrifier notre grande cause aux antagonismes et à l'affrontement.

Le dialogue intercoréen a fait des progrès si spectaculaires que notre pays a pu adopter et mettre en oeuvre l'Accord sur la réconciliation, la non-agression, la coopération et les échanges entre le Nord et le Sud, et la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Cela vise à appuyer les efforts que déploie notre nation pour mettre fin aux antagonismes et à l'affrontement, encourager la réconciliation et l'union, faire tomber le mur de la division et ouvrir la voie à la réunification.

Notre nation est unanime dans son aspiration à réaliser l'union, transcender toutes les différences, et contribuer efficacement à la réunification du pays et à la prospérité du pays réunifié.

Notre respecté dirigeant, le camarade Kim Il Sung, Président de la République populaire démocratique de Corée, a personnellement écrit et publié le "Programme en dix points sur la grande union de la nation tout entière pour la réunification du pays", qui reflète le souhait et la volonté de notre nation de mettre fin à la division et à l'affrontement et de réunifier le pays.

Ce programme historique précise la manière de mettre en place un Etat confédéral par la mise en oeuvre des trois principes que sont l'indépendance, la paix et la grande union de la nation - à l'abri de tout parti pris que ce soit à l'égard du Nord ou du Sud - sur la base de la coexistence et de la représentation égale des deux gouvernements régionaux. L'Etat confédéral serait indépendant, pacifique, non aligné et neutre, et maintiendrait une position d'équilibre vis-à-vis des grandes puissances. Ce programme envisage aussi la protection du capital et des avoirs privés des entreprises, ainsi que des intérêts des actions communes de capitaux étrangers investis avant et après la réunification. Le

Programme en dix points sur la grande union de la nation tout entière pour la réunification du pays, qui vise à réaliser la réunification sur la base du principe de l'indépendance nationale, est une charte d'union nationale et de réunification qui traduit très fidèlement les vœux et les aspirations de la nation coréenne et tient pleinement compte de la situation internationale actuelle. Il s'adresse non pas seulement aux partisans de la réunification, mais aussi à ceux qui éprouvent des craintes ou qui sont restés de simples spectateurs de la réunification, afin de les inciter à prendre parti pour la cause de l'unité et la réunification nationales. Ce programme offre également des perspectives de réaliser la cause historique de la réunification du pays dans les années 90. Bien que des obstacles et des difficultés demeurent sur la voie de la réunification, le peuple coréen tout entier parviendra sans nul doute à la réunification nationale dans une grande union, en faisant preuve de patriotisme et d'un esprit d'indépendance nationale.

A l'heure actuelle, le relâchement des tensions et l'établissement de la paix sur la péninsule coréenne constituent une question urgente dont la solution ne doit souffrir aucun retard.

Afin d'apaiser les tensions et de réaliser une paix durable sur la péninsule coréenne, il faudrait, entre autres, remplacer l'Accord d'armistice par un accord de paix. En effet, l'Accord d'armistice est d'ores et déjà dépassé et le mécanisme d'armistice est en fait paralysé. La persistance d'arrangements d'armistice obsolètes est la principale raison de l'existence de diverses questions complexes et délicates, dont la question de la nucléarisation de la péninsule coréenne - des questions qui restent en suspens.

Le fait que le cessez-le-feu et les arrangements d'armistice des années 50 n'ont pas changé, même après 40 ans, constitue en soi une anomalie. C'est grâce à la politique de paix et à la volonté du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée que la paix et la sécurité ont été maintenues jusqu'à maintenant dans la péninsule coréenne. Seul le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix permettra d'aboutir au règlement complet et satisfaisant de toutes ces questions, y compris la question de la nucléarisation, dissipera le climat d'hostilité qui sévit dans les relations intercoréennes et servira la cause de la paix en Corée et de sa réunification pacifique.

Dans ces circonstances, si l'Organisation des Nations Unies continue de négliger les questions fondamentales relatives à la péninsule coréenne pour se préoccuper davantage de questions secondaires, elle ne fera que dresser des obstacles sur la voie du règlement de la question coréenne. L'Organisation des Nations Unies devrait se préoccuper avant tout de remplacer l'Accord d'armistice

par un accord de paix et jouer le rôle qui lui incombe pour substituer au système d'armistice un nouvel accord de paix.

Le moment nous paraît venu de voir l'ONU prendre une décision novatrice qui consisterait à supprimer le Commandement des Nations Unies en Corée du Sud et à remplacer l'Accord d'armistice par un accord de paix, conformément à la résolution 3390 B (XXX), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trentième session. A ce propos, nous estimons que les négociations entre les parties intéressées devraient commencer le plus tôt possible en vue d'élaborer un nouvel accord de paix qui viendrait en remplacement de l'actuel système d'armistice.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne représente un autre facteur essentiel à l'instauration dans le pays d'une paix et d'une stabilité durables.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée reste fidèle à sa position constante, à savoir la transformation de la péninsule coréenne en une zone de paix dénucléarisée. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, nous ne possédons pas d'armes nucléaires; nous n'avons ni l'intention ni le besoin de les mettre au point, ni les ressources financières nécessaires à leur fabrication. Nous ne nous opposerions pas à l'inspection de nos installations nucléaires, mais à condition que l'impartialité soit pleinement garantie.

Comme il ressort des négociations engagées entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique, la question de la nucléarisation de la péninsule coréenne est une question politique qui doit être réglée par la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique. Il convient de se rappeler qu'ici, à New York, en juin dernier, la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique ont fait une déclaration commune qui reflète leurs engagements de principe quant au règlement fondamental de la question de la nucléarisation de la péninsule coréenne.

Cette déclaration commune précise, sans la moindre ambiguïté, les principes relatifs aux garanties contre le recours à la menace ou à l'emploi de la force, notamment au moyen d'armes nucléaires; la paix et la sécurité dans une péninsule coréenne dénucléarisée, notamment l'application impartiale de toutes les garanties, le respect mutuel de la souveraineté de chacun et la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun; et l'appui apporté à la réunification pacifique de la Corée.

Lors de la deuxième série de négociations à Genève, la délégation de la République populaire démocratique de Corée a avancé une proposition qui vise le remplacement de ses modèles actuels de réacteurs au graphite et des

installations nucléaires annexes par des réacteurs à eau légère, démontrant ainsi encore plus clairement la transparence et l'intégrité de sa politique non nucléaire.

Si tous les engagements dont sont convenus la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique sont respectés - y compris les garanties contre le recours à la menace ou à l'emploi de la force, notamment au moyen d'armes nucléaires, et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par des réacteurs à eau légère, en plus de garanties négatives de sécurité - cela offrira des perspectives de parvenir à un règlement complet et définitif de la question de la nucléarisation de la péninsule coréenne et jettera les bases d'une amélioration des relations entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique. En outre, des progrès marquants seront faits sur la voie d'une réduction des tensions dans la péninsule coréenne et de la consolidation de la paix et de la sécurité en Asie et dans le reste du monde.

Les négociations entre les parties responsables ont déjà donné des résultats significatifs dans le cadre des efforts faits pour résoudre la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Cela démontre à l'évidence que la seule façon de régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne passe par le dialogue et la négociation.

Nous regrettons toutefois de constater qu'une certaine pression a été exercée à nouveau par des forces qui restent obsédées par une philosophie caduque, au moment où les négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique afin de résoudre la question nucléaire sont en cours et où des consultations ont eu lieu entre notre pays et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La "résolution" concernant notre "question nucléaire" adoptée à la trente-septième session de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue il y a quelque temps, ne peut être vue que comme le produit d'une conspiration politique destinée à gêner, coûte que coûte, le règlement des questions nucléaires par la négociation et à étouffer notre république.

Nous considérons que l'adoption de ladite "résolution" à la Conférence générale de l'AIEA est une violation flagrante de la souveraineté de notre république et qu'elle s'inscrit dans une sinistre offensive politique destinée à nous faire subir la pression internationale.

Tout le déroulement de la récente Conférence générale de l'AIEA a montré à l'évidence que les mesures prises dans le passé par le Secrétariat et le Conseil des gouverneurs étaient injustifiables, et qu'en conséquence l'Agence a perdu

la face et son intégrité dans le processus de règlement de la "question nucléaire".

La "question nucléaire" de la péninsule coréenne ne peut être réglée que par des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique, à la lumière soit de son caractère politique, soit de son origine. Voilà pourquoi deux rondes de négociation ont été menées jusqu'ici, comme le monde le sait très bien. Il est donc absurde que le Premier Ministre du Japon et le Ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud nous aient cherché querelle ici même à l'Assemblée, il y a quelques jours, parlant très haut de "la mise en oeuvre de l'accord de garantie" et de l'"inquiétude internationale au sujet de la mise au point d'armes nucléaires". Le Japon ne devrait pas parler de cette fictive "mise au point d'armes nucléaires", mais devrait plutôt renoncer à prétendre devenir une puissance militaire et à réaliser son objectif d'armement nucléaire, tendances qu'il accélère en se servant de ce prétexte.

Les autorités sud-coréennes devraient cesser leurs manœuvres de guerre nucléaire menées en collaboration avec des forces étrangères contre leurs compatriotes, et devraient aussi cesser d'adhérer à de prétendus systèmes internationaux d'assistance mutuelle.

Notre pays, membre de la société internationale, mettra en pratique son engagement envers le règlement rapide et juste de la question nucléaire.

J'espère que tous les Etats Membres de l'ONU encourageront la position de la République populaire démocratique de Corée en faveur d'un règlement négocié de la question nucléaire dans la péninsule coréenne et coopéreront pleinement à l'adoption de mesures pratiques pour contribuer à mettre en oeuvre les points arrêtés lors des négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique.

La position pacifique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui entend faire de la péninsule coréenne une zone de paix exempte d'armes nucléaires, n'a pas changé, et nous poursuivrons à l'avenir nos efforts sincères pour faire complètement disparaître la menace nucléaire et pour régler la question nucléaire dans la péninsule de Corée.

Aujourd'hui, la situation du monde et des relations internationales exigent que soient rapidement éliminés les vestiges de la guerre froide dont l'histoire a démontré le caractère non fondé, et que soient empêchées toutes les tentatives destinées à inverser la marche normale de l'histoire.

Le désarmement universel et l'abolition dans le monde entier des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sont très urgentes si l'on veut faire disparaître les vestiges de la guerre froide et réaliser la paix et la sécurité dans le monde. Il conviendrait d'abolir tout ce qui menace la survie de l'humanité et la dévastation des trésors de la société.

Le récent moratoire sur les essais nucléaires présenté par certains Etats dotés d'armes nucléaires peut être considéré comme un pas en avant, étant donné que les essais nucléaires constituent en eux-mêmes la course la plus dangereuse aux armes nucléaires entre les puissances nucléaires et une source importante de prolifération nucléaire. Nous sommes d'avis que, parallèlement à l'interdiction permanente des essais nucléaires, des mesures historiques devraient être prises pour détruire un nombre considérable des armes nucléaires accumulées dans le monde et toutes les sortes d'armes nucléaires déployées dans d'autres pays. En particulier, les armes nucléaires déployées dans la péninsule coréenne et dans les régions avoisinantes devraient être démantelées. Sans cela, il n'y a aucun sens à parler de non-prolifération nucléaire internationale ou de désarmement nucléaire mondial.

L'existence de blocs militaires et la présence de bases militaires et de forces étrangères dans d'autres pays sont des produits de la politique de guerre froide et sont des facteurs de menace permanente à la paix et à la sécurité mondiales. Maintenant que la vieille structure de la guerre froide s'est effondrée, il n'y a aucune justification à l'existence de blocs militaires et de leur capacité de mener des guerres d'agression. Les blocs militaires établis sous prétexte de ce qu'on a appelé l'équilibre des forces pendant la guerre froide devraient être dissous. De plus, la présence de bases et de forces militaires étrangères dans d'autres pays est une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des nations visées. Cela va à contre-courant de la tendance à l'indépendance qui caractérise l'époque actuelle. Nous exigeons la fermeture de toutes les bases militaires étrangères dans les diverses parties du monde et le retrait sans condition des forces étrangères qui s'y trouvent.

Le règlement pacifique des différends entre pays et nations est l'une des questions importantes en matière de sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde. Dans différentes parties du monde, nous voyons maintenant la souveraineté nationale foulée aux pieds et l'escalade de conflits régionaux, religieux et ethniques qui deviennent des guerres en bonne et due forme. Cela a troublé la paix et la sécurité dans certaines régions et plusieurs pays en subissent les très graves conséquences. Les conflits entre pays devraient être réglés par des négociations entre les parties concernées dans le respect de leurs intérêts mutuels et pour encourager la cause de la paix mondiale.

Tant que la structure inéquitable de l'ordre économique international actuel n'aura pas été changée, il sera impossible d'éliminer le fossé toujours plus large entre pays riches et pays pauvres, entre pays développés et pays en développement, et d'épargner aux nations en développement la misère, la maladie et les catastrophes. Les pays développés doivent en accepter la responsabilité et s'abstenir de tout ce qui pourrait nuire au développement économique des pays en développement. Cela est expressément mis en évidence dans les résolutions et recommandations de la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Il conviendrait de prendre des mesures constructives pour reprendre le dialogue entre pays développés et en développement, pour réformer un ordre économique international injuste et en établir un nouveau, plus équitable.

Parallèlement à cela, les pays en développement devraient adopter des mesures pratiques pour réaliser la coopération Sud-Sud, en commençant par des secteurs prioritaires comme l'alimentation, l'agriculture, la santé publique, et ainsi de suite, dans un effort pour vaincre leur pauvreté économique et créer un ordre économique Sud-Sud.

Les fonctions et les responsabilités historiques que les Nations Unies ont assumées vis-à-vis de l'humanité s'accroissent de jour en jour, et le monde surveille le rôle et les activités de l'ONU. L'Organisation devrait être démocratisée pour répondre aux exigences de la situation actuelle et aux aspirations des Etats Membres selon les principes de l'indépendance, de l'égalité et de l'impartialité.

Ce qui importe à cet égard, c'est que tous les Etats Membres aient la possibilité d'exercer pleinement leur souveraineté, quelles que puissent être les différences existant entre eux quant au nombre d'habitants ou à la grandeur du territoire, à la richesse ou à la pauvreté, à la force ou à la faiblesse. Tous les pays et toutes les nations sont des membres égaux de la société internationale et doivent bénéficier de droits égaux.

M. Elaraby (Egypte), Vice-Président, assume la présidence.

Il existe dans le monde des petits pays et des grands, mais il ne saurait y avoir de pays qui soient supérieurs et d'autres inférieurs. Il y a des pays développés et des pays moins développés, mais il ne saurait y avoir de pays dominateurs et des pays destinés à être dominés par d'autres.

Nous sommes contre l'attribution de privilèges à un pays quel qu'il soit dans les relations internationales. Nous lançons un appel en faveur de l'adhésion universelle aux principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires des autres pays, en faveur de l'égalité et des

avantages mutuels ainsi qu'en faveur de l'amitié et de la coopération entre tous les pays sur la base de ces principes.

Sur la scène internationale, on voit aujourd'hui certaines forces commettre des actes anachroniques. En violation de l'impartialité et de la justice internationale, ces forces ferment les yeux sur les actes commis par certains pays qui violent les normes internationales touchant à plusieurs questions, dont la question nucléaire, la situation des droits de l'homme et le terrorisme, prétendant ne pas être au courant de ces actes. En même temps, elles accusent les pays qui ne se plient pas à leur volonté de constituer une "menace nucléaire" et de commettre des "violations des droits de l'homme" et des actes de "terrorisme d'Etat" et leur imposent des pressions inacceptables.

Les actes injustifiables et déraisonnables commis par quelques pays qui recourent à la manière forte et adoptent une attitude autoritaire, tout en s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres pays et en appliquant une politique de deux poids deux mesures dans les relations internationales, ne doivent plus être tolérés.

Les structures de l'Organisation des Nations Unies doivent être changées et améliorées. Ces changements importants sont nécessaires pour pouvoir faire face plus efficacement aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis.

Une attention primordiale doit être accordée au réexamen et à la redéfinition de la composition du groupe des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Puisque les pays non alignés et les autres pays en développement forment la majorité des Membres de l'ONU, ils devraient pouvoir s'exprimer sur une base équivalente et ne devraient pas se voir refuser la possibilité de prendre part au processus de règlement des principaux problèmes internationaux. Nous estimons que les pays du tiers monde devraient automatiquement faire partie du groupe des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU dans une proportion correspondant au nombre de leurs Membres dans l'Organisation.

Le Japon mène actuellement une campagne de relations publiques pour essayer de devenir membre permanent du Conseil de sécurité. Mais le Japon n'assume pas la responsabilité qui lui incombe au regard des actes d'agression et des crimes de guerre commis au cours de la seconde guerre mondiale et il n'a toujours pas fait toute la lumière sur son passé. Il n'est donc pas raisonnable de parler de son aptitude à être membre permanent.

Ce n'est que lorsque l'ONU saura se montrer à la hauteur de ses propres responsabilités et qu'elle s'acquittera sans préjugé de son rôle qu'elle pourra occuper sa place

légitime en tant qu'organisation internationale au service de la justice internationale et que champion de la paix mondiale. Ce n'est qu'alors qu'elle sera en mesure de satisfaire les attentes de ses Etats Membres.

L'avenir de chaque pays et de chaque nation est étroitement lié à l'avenir commun de l'humanité.

Les peuples du monde qui prônent l'indépendance doivent oeuvrer ensemble dans l'unité pour consolider leur indépendance nationale respective, favoriser le développement indépendant de leurs pays et contribuer activement au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

Nous appuyons pleinement les efforts faits par le peuple cambodgien pour promouvoir la réconciliation, l'unité et le redressement nationaux. Nous soutenons de même les efforts des peuples des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, et ceux des autres peuples d'Asie qui luttent pour construire une nouvelle Asie indépendante, pacifique et prospère.

Nous nous déclarons fermement solidaires du peuple palestinien et de tous les autres peuples arabes qui s'efforcent de trouver une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine; de tous les peuples africains dans leur lutte pour venir à bout de leurs difficultés socio-économiques et assurer le développement indépendant de leurs pays; du peuple cubain dans sa lutte pour défendre la souveraineté et la dignité de son pays ainsi que les acquis du socialisme; et des peuples d'Amérique latine dans leur recherche de la paix et de la prospérité.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et le peuple coréen offrent leur appui actif et leur ferme solidarité aux peuples de tous les pays du monde qui luttent contre tous les types de domination et d'assujettissement et qui s'efforcent de créer une société nouvelle et de promouvoir la cause commune de l'humanité.

La République populaire démocratique de Corée est guidée par son attachement aux idéaux d'indépendance, de paix et d'amitié dans les relations internationales, idéaux qui coïncident avec ceux de la société internationale.

La République populaire démocratique de Corée continuera de défendre fermement son indépendance, de renforcer davantage encore ses relations et sa coopération avec les Etats Membres de l'ONU et de rester fidèle à la cause commune de l'humanité en faveur de l'indépendance mondiale.

Pour terminer, la délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite exprimer l'espoir que le débat que l'Assemblée générale consacre à l'examen de tous les points de l'ordre du jour dont elle est saisie à la présente session sera couronné de succès, moyennant les efforts concertés de tous les représentants des différents pays, contribuant ainsi à l'édification d'un monde nouveau, libre et pacifique.

M. Paredes (Equateur) (*interprétation de l'espagnol*) : Je suis heureux d'exprimer mes félicitations à l'Ambassadeur Samuel Insanally, Représentant permanent du Guyana, membre éminent du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, pour son élection bien méritée en tant que Président de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il y a peu de temps, nous saluons la fin de la guerre froide. La possibilité de l'édification d'un nouvel ordre international fondé sur de solides principes moraux, c'est-à-dire des principes de justice, de droit, de liberté et de démocratie semblait alors s'offrir à nous.

La crise du Golfe, causée par l'invasion du Koweït par l'Iraq, a été l'occasion pour la communauté internationale de réagir fermement afin de rétablir le droit violé. Les principes condamnant l'usage ou la menace de la force pour régler les différends ont été soutenus. La condamnation et l'invalidation de l'acquisition de territoire par la force ont été réaffirmées. Les principes de règlement pacifique des différends et de respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats ont été consolidés. L'Equateur s'est réjoui de constater que les piliers fondamentaux et traditionnels de sa politique internationale avaient acquis une plus grande vigueur.

Aujourd'hui, l'aspiration du monde à vivre dans la liberté et la démocratie et dans un climat de respect total des droits de l'homme se manifeste avec encore plus de fermeté et de détermination.

Ce changement fondamental a permis l'expansion non seulement de forces positives mais de conflits latents qui, dans différents cadres régionaux, ont déclenché une escalade apparemment irrépressible.

L'Organisation des Nations Unies, dont le prestige avait atteint des sommets sans précédent, s'est trouvée face à des problèmes de plus en plus nombreux, urgents et complexes. Les nationalismes exacerbés se sont manifestés dans les Balkans et dans d'autres régions du monde, la fragmentation de l'autorité a créé des situations humanitaires dramatiques en Somalie et dans d'autres régions. Il a été nécessaire de contribuer à la réorganisation de l'Etat au Cambodge.

Dans l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie et dans l'ex-Union soviétique, les problèmes n'ont pas disparu; bien au contraire, ils se multiplient. Les masses de réfugiés engendrées par la guerre ont servi de prétexte pour que les idéologies extrémistes, nationalistes et xénophobes se manifestent au coeur même de l'Europe.

Le monde qui avait applaudi l'action de l'ONU dans le cas de l'invasion du Koweït par l'Iraq examine d'un oeil critique son inaction et son inefficacité en Bosnie-Herzégovine. "L'Europe meurt à Sarajevo", peut-on lire sur les murs de Bonn. Si dans le conflit Iraq-Koweït, le recours à la force et l'acquisition de territoires par la force avaient été condamnés, il semblerait que, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, on permette que le recours à la force conduise à des résultats et serve à accroître les territoires de l'agresseur. Nous nous trouvons face à un cas évident dans lequel la morale internationale refuse de créer une double norme d'action.

Dans ce contexte, l'Equateur estime que les travaux réalisés pour restructurer et renforcer l'organisation mondiale sont fondamentaux. L'Assemblée générale doit assumer avec une plus grande autorité le rôle qui est le sien en tant que l'organe démocratique le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit être restructuré afin de répondre aux changements évidents que l'on a connus au niveau des Membres de l'ONU et afin également d'assurer une plus grande représentativité, et de ce fait, une plus grande légitimité. Nous applaudissons toutes les mesures qui sont prises aujourd'hui et nous défendons d'autres mesures qui doivent encore être prises pour que les travaux du Conseil soient caractérisés par la clarté et la transparence. Il nous semble que le nombre de ses membres doit augmenter dans le cadre des limites qui garantissent l'efficacité de ses travaux et qui permettent la démocratisation de l'Organisation. Démocratiser la participation aux travaux du Conseil exige la présence d'Etats qui ont une importance particulière dans le contexte international, comme l'Allemagne et le Japon, ainsi que des représentants d'autres régions démocratiques qui ne sont pas suffisamment représentées.

Les travaux de l'ONU dans les domaines économique et social doivent continuer d'être renforcés et rendus plus efficaces. Il ne faut pas oublier que la paix est menacée non seulement par les agressions militaires, mais plus encore par des situations d'injustice ou de crise qui doivent être corrigées dans le respect de la solidarité internationale. Pour cette raison, l'Equateur est très intéressé de recevoir le plus rapidement possible le rapport que l'Assemblée a demandé au Secrétaire général concernant l'ordre du jour pour le développement.

L'Equateur accueille avec grand plaisir les résultats de la Conférence mondiale des droits de l'homme qui a eu lieu récemment. Nous pensons que la Déclaration de Vienne et le Programme d'action représentent un progrès important en faveur de la reconnaissance du caractère universel des droits de l'homme. Le droit au développement est un droit universel et inaliénable. L'Equateur lance un appel à tous les Etats pour qu'ils s'efforcent de réaliser les objectifs et les propositions du Programme d'action de Vienne.

L'Equateur est profondément satisfait de l'évolution positive des événements en Afrique du Sud. Nous espérons que les élections prévues pour 1994 marqueront la création définitive d'une société démocratique, non raciale, pluraliste, véritablement libre et ouverte au progrès.

Le développement social est peut-être l'élément le plus important du progrès. Pour cette raison, l'Equateur appuie fermement l'initiative d'organiser un sommet social. Nous réitérons notre appui à cette décision de la communauté internationale, qui permettra de commémorer de la façon la plus éloquente le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'économie mondiale traverse un passage difficile. Les économies développées elles-mêmes connaissent une crise grave. Il est nécessaire d'opter en faveur d'une nouvelle politique monétaire et fiscale qui puisse promouvoir le redressement à court terme et éliminer les déséquilibres structurels à moyen terme. La coordination des politiques macro-économiques des puissances les plus fortes est indispensable pour faciliter la croissance de l'économie mondiale. Il est également nécessaire de prendre en compte les intérêts légitimes de tous les pays, notamment de ceux qui sont en voie de développement.

Il ne sera pas possible de maintenir et de consolider nos démocraties si nous n'avons pas des programmes économiques et sociaux convergents dont le but est d'obtenir un meilleur niveau de vie pour tous. Pour examiner ces questions, il ne faut pas s'appuyer seulement sur de vieux systèmes de statistiques économiques, mais plutôt sur des systèmes de mise en valeur de la qualité de la vie humaine, comme l'a proposé à très juste titre le Programme des Nations Unies pour le développement.

Il faut reconnaître que les politiques intérieures de chaque pays jouent un rôle décisif dans leur processus de développement respectif. L'Equateur a choisi de procéder à des réformes structurelles sérieuses et profondes qui offrent plus de possibilités d'action à l'entreprise privée et à l'initiative individuelle et qui réduisent l'intervention du Gouvernement là où elle s'est révélée être inefficace et inappropriée.

Le développement économique devient important lorsqu'il s'acquitte d'une fonction qui a trait aux réalités humaines. Pour atteindre le développement économique, il faut être fermement engagé sur la voie de la modernisation de l'Etat et il faut consacrer, par l'exemple, la primauté de la morale dans les travaux du Gouvernement.

Pourtant les efforts nationaux visant à moderniser l'Etat et à ouvrir l'économie aux courants universels de la liberté exigent un appui opportun et adéquat dans le domaine financier. Cet appui doit être obtenu essentiellement par l'instauration d'un système de commerce qui permette de payer des prix justes pour les matières premières et autres produits exportés des pays en développement. Il est ironique de constater que, alors que l'on prononce de grands discours en faveur de la liberté du commerce, les pays puissants continuent d'imposer des mesures qui, dans la pratique, contredisent ces paroles. Tel est le cas des obstacles aux importations de la banane venant d'Amérique latine qui ont été imposés par la Communauté économique européenne.

Nous sommes préoccupés par les résultats des négociations de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous avons besoin de mécanismes transparents dans le contexte de la lutte contre le protectionnisme, qui soient le résultat d'une véritable négociation internationale.

La dette extérieure continue d'être pour de nombreux pays - y compris, certes, l'Equateur - l'un des problèmes les plus graves, aux conséquences négatives les plus importantes non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et même politique. Il convient de revoir les politiques financières des organismes internationaux de crédit et de compléter leur orientation de ressources par des investissements privés directs, afin que le flux des capitaux du monde en développement vers les pays développés ne dépasse pas, comme cela s'est produit jusqu'à présent, le montant de l'assistance ou des investissements en faveur des pays en développement.

La gestion prudente et appropriée de l'environnement et du développement est une tâche qui incombe à tous et qui nous intéresse tous. Il faut encourager un développement durable, c'est-à-dire un développement qui puisse satisfaire les besoins de l'humanité d'aujourd'hui, sans compromettre les droits des générations futures. La Conférence de Rio a acquis une importance particulière, et l'application des décisions et des engagements qu'elle a pris est indispensable. Le programme Action 21 est un document historique qui requiert, pour être mis en oeuvre, la volonté politique de tous. A cet égard, la création et la consolidation de sources de financement sont indispensables.

Dans le contexte de la sécurité internationale, il est particulièrement important d'appliquer fidèlement tous les accords internationaux conclus dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de renforcer les systèmes d'inspection pour éviter la prolifération des armes nucléaires.

A cette fin, nous appuyons tous les efforts déployés en vue de créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, et nous manifestons notre inquiétude quant au non-respect des résolutions relatives à la péninsule de Corée. Nous demandons instamment au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de tenir compte des justes demandes de la communauté internationale.

J'ai entendu aujourd'hui avec une profonde inquiétude des informations selon lesquelles la République populaire de Chine s'apprêterait à rompre le moratoire sur les essais nucléaires. Si ces informations étaient confirmées, cela représenterait un grave revers pour le moratoire sur les essais nucléaires. J'espère que cela n'encouragera pas une course à de nouveaux essais de la part d'autres puissances nucléaires.

En Amérique latine, la démocratie et la liberté se sont renforcées. Nous nourrissons l'espoir que bientôt, grâce à l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'Amérique latine verra disparaître les exceptions qui existent encore.

Le cas d'Haïti nous inquiète profondément. Le respect de la démocratie et des valeurs humaines est le pilier fondamental de la coexistence civilisée. L'Equateur estime que l'action solidaire de la communauté internationale doit encourager une nouvelle phase offrant certaines garanties fondamentales au peuple d'Haïti.

L'Equateur est un pays qui, dans l'histoire, a donné des preuves loyales et incontestables de son esprit pacifique. C'est dans cet esprit que l'Equateur a participé aux opérations des Nations Unies au Nicaragua (ONUCA) et en El Salvador (ONUSAL). Il continue de prêter son concours à cette dernière et a mis ses forces à la disposition d'autres opérations de maintien de la paix.

La prolifération des opérations de maintien de la paix a montré clairement qu'il était nécessaire d'examiner scrupuleusement les conditions dans lesquelles ces opérations sont créées, la façon dont il faut les exécuter et les limites à imposer aux mandats respectifs. Notre organisation doit donner un exemple d'austérité dans la gestion des fonds, afin de renforcer son autorité morale et son efficacité.

Dans le cadre des rapports particuliers qu'il entretient avec l'Amérique latine, l'Equateur accorde une importance

particulière à ses relations avec les pays voisins. Notre gouvernement a approfondi et élargi les relations qu'il entretient traditionnellement avec la Colombie, et ces derniers temps, celles-ci ont évolué de façon exemplaire. Le Gouvernement de l'Equateur se trouve engagé dans un processus analogue avec le Pérou.

Les Présidents de l'Equateur et du Pérou ont manifesté de façon éloquente leur volonté politique de faire avancer le dialogue entamé par les deux pays. C'est un processus qui nous permettra de créer un climat d'amitié, de confiance et de compréhension, et de rapprocher nos positions à l'égard des questions territoriales. Ensemble nous pouvons obtenir des résultats importants pour le bien-être de nos peuples, et sur la voie de l'entente, nous pourrions surmonter les divergences qui ont depuis de longues années été un obstacle à une nouvelle ère de coexistence fructueuse.

Le Gouvernement de l'Equateur a noté avec plaisir et profonde gratitude les manifestations de plusieurs pays, en particulier américains, qui ont soutenu notre dialogue avec le Pérou, ainsi que le message que S. S. le pape Jean-Paul II a adressé aux Présidents Sixto Durán Ballén et Alberto Fujimori à l'occasion de leur rencontre à Bahía de Caráquez, au mois de décembre 1992.

Par sa tradition et par vocation, l'Equateur a toujours été épris de paix, et il pense que la seule voie fiable pour effacer les divergences territoriales qui existent encore avec le Pérou passe par le règlement pacifique des différends, dont l'une des options est l'arbitrage de Sa Sainteté le Pape, qui, par le prestige moral élevé de son autorité et son attachement à la cause de l'entente harmonieuse entre les peuples, est le plus qualifié pour remplir ce rôle. C'est pourquoi le Président constitutionnel de l'Equateur, Sixto Durán Ballén, de cette même tribune lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, a fait sienne l'initiative qui avait été présentée à l'occasion de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale par l'ex-Président de l'Equateur, M. Rodrigo Borja, et qui consistait à demander l'arbitrage du Saint-Siège.

En réponse à cette initiative et dans l'esprit de dialogue qui s'est maintenu et épanoui entre les deux pays, le Président du Pérou a proposé la participation du Saint-Siège, grâce à la désignation d'un expert conseil qui, du point de vue de ce pays voisin et ami, prêterait son concours au sujet des "différends frontaliers" qui subsistent avec l'Equateur.

Voilà deux propositions distinctes quant à leur portée et à leur teneur. D'une part, l'arbitrage, et d'autre part, l'expertise; mais ces procédures bénéficieraient toutes deux de l'aide du souverain pontife, le Saint-Siège ayant toujours, au cours de l'histoire, été partisan du rapprochement et de la compréhension entre les peuples. Ces divergences mêmes

et ces propositions distinctes font ressortir la nécessité de préserver et d'approfondir le dialogue entre les deux pays, dialogue dans lequel l'Equateur s'est engagé en toute loyauté, en vue non seulement de rechercher la solution la plus juste, la plus réaliste et la plus honorable à ce problème, mais également de répondre, de façon équilibrée, à toutes les possibilités d'action complémentaire, de coopération et de travail commun que les deux pays peuvent et doivent examiner pour assurer le développement, l'intégration et le bien-être de leurs peuples.

Ainsi, les frontières cesseront de nous séparer et elles se transformeront en traits d'union et de coopération prometteuse ayant une grande portée et des possibilités énormes. Cela a été le cas eu égard à la zone maritime que nous partageons; c'est ce qu'espèrent les deux populations, en particulier, celles du sud de l'Equateur et du nord du Pérou. Cela devrait également être le cas pour la rencontre qui doit avoir lieu sur l'Amazone en vue de la réconciliation historique de nos deux nations et qui devra répondre comme il convient aux principaux intérêts des deux pays qui forment l'Amazonie - intérêts qui devront être formulés dans des programmes tenant compte des droits individuels et collectifs des deux pays -, renforcer leur potentiel et créer des conditions adaptées à l'importance d'un grand système fluvial et d'une région que tous les pays du bassin se doivent de préserver et de promouvoir aux fins du développement actuel et du bien-être futur de nos peuples.

C'est dans cet esprit de dialogue franc et constructif que le Président de l'Equateur, M. Sixto Durán Ballén, a accepté l'aimable invitation du Président du Pérou, M. Alberto Fujimori, à lui rendre visite. Le Ministre des affaires étrangères procède avec les autorités de ce pays ami aux préparatifs qui doivent assurer le succès de cette importante mission.

Il y a quelques jours, le monde assistait avec enthousiasme à la poignée de main entre deux hommes courageux qui ont misé sur la paix et l'entente. Au nom de l'Equateur, je rends hommage au Premier Ministre Itzak Rabin et au Président Arafat. Je suis sûr que ce geste, cet événement historique, sera non seulement le début d'une relation difficile mais prometteuse dans la recherche de la compréhension entre deux peuples, mais aussi un signal, le signe des temps, pour bien d'autres peuples qui doivent poursuivre le chemin ardu de la paix et de l'entente.

C'est pourquoi le Président Clinton avait parfaitement raison de déclarer au cours de cette matinée historique :

"Nous savons qu'une route difficile s'ouvre devant nous. Toute paix a ses ennemis, ceux qui préfèrent toujours les attitudes faciles de la haine à la dure tâche de la réconciliation."

L'Equateur croit en la paix et a confiance en la paix et l'entente. C'est pourquoi je fais miennes les paroles éclairées que le cardinal Antonio Samoré, délégué du Saint-Père dans la médiation papale entre les pays frères d'Argentine et du Chili, a prononcées dans son discours lors de la signature, à Montevideo, de l'accord entre les deux pays :

"A vous tous, chrétiens, croyants et hommes de bonne volonté, je dis : ne craignez pas d'opter pour la paix, d'éduquer pour la paix. L'aspiration à la paix ne sera jamais déçue. Les efforts en faveur de la paix, inspirés par une charité sans faille, porteront leurs fruits. La paix sera le dernier mot de l'histoire."

Dans ce contexte, et pour faire en sorte que ces efforts s'accomplissent efficacement dans un climat de compréhension et d'harmonie véritables, je saisis l'occasion, du haut de cette tribune universelle, de proposer formellement au Gouvernement péruvien - tout en réaffirmant l'engagement que nos deux pays ont pris en vertu de nombreux instruments internationaux et en particulier de la Charte des Nations Unies - de nous engager sur l'honneur à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans nos relations mutuelles. Cet engagement solennel soulignerait une obligation juridique essentielle et représenterait un éloquent moyen supplémentaire d'encourager la confiance réciproque. Il serait aussi un cadre approprié pour poursuivre le dialogue sur le sentier de la paix et de l'entente afin de parvenir dès que possible à une solution juste, honorable et durable pour les deux pays.

M. Musyoka (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit permis d'emblée de saisir cette occasion pour adresser nos plus sincères condoléances et faire part de notre plus profonde sympathie à la délégation, au Gouvernement et au peuple indiens après le séisme qui a coûté la vie à des milliers de gens et détruit de nombreux villages. Nous partageons la douleur du peuple indien en ce moment tragique.

Je voudrais m'associer aux représentants qui m'ont précédé pour féliciter M. Insanally, du Guyana, de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Son élection à ces hautes fonctions illustre la confiance que les Etats Membres placent en lui et le respect qu'ils éprouvent pour son pays, le Guyana. Nous sommes persuadés que, sous sa direction avisée, nos débats aboutiront aux résultats escomptés.

Je voudrais également rendre hommage au prédécesseur de M. Insanally, M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, pour avoir mené à une conclusion heureuse la quarante-septième session.

Nous rendons également hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière habile et compétente dont il dirige l'Organisation.

Je saisis encore cette occasion pour féliciter les Membres qui ont été admis à l'Organisation pendant l'année écoulée. Leur admission renforce l'idéal d'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Ils peuvent compter sur nous pour oeuvrer en étroite coopération avec eux dans les efforts que nous faisons en commun pour créer un monde meilleur.

La fin de la guerre froide nous a offert l'occasion inouïe d'accroître la coopération internationale afin de parvenir à la paix et à la sécurité internationales et de promouvoir le progrès socio-économique envisagé par la Charte des Nations Unies. Cependant, les nouveaux défis qui se font jour sur la scène mondiale exigent de la communauté internationale qu'elle fasse preuve pour les relever de la volonté et de l'imagination nécessaires.

La fin de la grande rivalité idéologique entre l'Est et l'Ouest a apporté une sobriété et une amélioration dans les relations entre Etats. Elle a également conduit à un relâchement des tensions et à des progrès notables dans le domaine du désarmement, permettant ainsi d'affecter des ressources importantes à des utilisations pacifiques.

Cependant, la paix et la sécurité sont plus que l'absence de guerre ou de menace de guerre; c'est l'absence de conditions qui menacent la jouissance de la vie et de l'harmonie sociale. L'Organisation des Nations Unies a maintenant la possibilité d'appliquer pleinement le système de sécurité envisagé par la Charte. Ce système se fonde sur les principes du règlement pacifique des différends et d'une action collective en faveur de la paix internationale et du maintien de la sécurité mondiale. Pas moins important est le fait que le monde a la possibilité d'édifier les piliers de la paix en s'attaquant aux sources d'instabilité qui se manifestent dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique.

La guerre brutale en Bosnie, la destruction de la Somalie et la longue guerre civile en Angola et ailleurs confirment la futilité du recours à la force comme moyen de régler les différends.

La ratification des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START I) par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie et la signature des Accords START II en janvier 1993 par ces deux gouvernements sont des événements marquants dans le domaine du désarmement. La responsabilité principale du désarmement nucléaire appartient aux Etats qui possèdent les arsenaux nucléaires. Le Kenya, cependant, est convaincu

que la communauté internationale, dans son ensemble, doit participer et devrait contribuer aux mesures destinées à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive.

Contrairement à ce que l'on attendait, l'effondrement de l'ordre mondial bipolaire n'a pas cédé la place à un nouvel ordre de paix et de démocratie où régneraient des situations socio-économiques meilleures. L'ordre émergent a fait naître de nouveaux défis exigeant des approches nouvelles. En tant que Membres de la famille des Nations Unies, nous devons redoubler d'efforts clairvoyants et déterminés pour équilibrer les intérêts à court et à long terme alors que nous luttons pour façonner le nouvel ordre.

Dans de nombreuses parties du monde, nous sommes confrontés à des assertions de nationalisme accompagnées de revendications territoriales. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" :

"... la cohésion des Etats est mise à mal par de violentes luttes ethniques, religieuses, sociales, culturelles ou linguistiques." (A/47/277, par. 11)

Le Kenya approuve la portée de l'"Agenda pour la paix" tel qu'il a été élaboré pendant la quarante-septième session de l'Assemblée générale, et sur la base duquel un projet de résolution sera adopté au cours de cette session. L'élaboration de l'"Agenda pour la paix" devrait tenir compte des principes de souveraineté, d'indépendance, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

La nouvelle approche élargira et approfondira le rôle des Nations Unies dans la promotion et le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix et de la sécurité. A cet égard, le Kenya préconise d'urgence la pleine utilisation du potentiel de la Cour internationale de Justice dans le règlement des différends entre Etats en tant que moyen transparent et rentable pour régler les conflits.

Le cas de la Somalie est particulièrement affligeant. Nous sommes fermement convaincus qu'une présence continue du personnel de maintien de la paix en Somalie est indispensable à la recherche de la paix et de la sécurité dans ce pays. Nous notons avec satisfaction dans le rapport du Secrétaire général que, malgré plusieurs cas de violence à Mogadishu, on constate des améliorations de la situation dans son ensemble, y compris l'élimination de la famine, la création d'un grand nombre de conseils de district, l'ouverture d'écoles et la reprise de la vie normale dans la plupart des régions du pays.

Nous nous félicitons également de la résolution 865 (1993) du Conseil de sécurité en date du

22 septembre, par laquelle, notamment, il invite le Secrétaire général à consulter les pays de la région et les organisations régionales intéressées sur les moyens nécessaires pour revigorer le processus de réconciliation. A notre avis, les initiatives régionales de paix peuvent effectivement compléter les efforts des Nations Unies afin de faciliter la réconciliation entre toutes les factions en Somalie.

La plus haute priorité consiste à aider le peuple somali en favorisant le processus de réconciliation nationale ainsi qu'à encourager et faire avancer le rétablissement des institutions régionales et nationales de même que l'administration civile dans tout le pays, comme le prévoit la résolution 814 (1993) du Conseil de sécurité. Cela nécessite une amélioration du dialogue entre le personnel des Nations Unies en Somalie et la population somalie en général en tant qu'élément essentiel de confiance pour faciliter la réconciliation entre les différentes factions.

Le Kenya a une frontière commune de 800 kilomètres avec la Somalie. A bien des égards, nous sommes extrêmement menacés du fait du problème somali. La Somalie est un pays frère avec lequel nous entretenons des relations familiales et des affinités culturelles et ethniques. Le flux considérable de réfugiés somalis arrivant au Kenya a eu un effet dévastateur sur les parties écologiquement les plus fragiles du pays. La région frontalière a subi de graves dommages écologiques parce qu'on a coupé trop d'arbres pour en faire du matériau de construction et du bois de chauffage. Les infrastructures physiques et sociales ont été mises à rude épreuve en raison de l'utilisation et de la surcharge excessives qu'elles ont subies.

Mais surtout, notre peuple et notre personnel chargé de la sécurité ont été victimes de nombreux actes de banditisme commis par des bandes armées somaliennes pénétrant au Kenya et y créant une insécurité générale dans la région frontalière. Nous avons continué à perdre des civils et des membres du personnel de sécurité à un rythme inacceptable à la suite d'attaques de ces bandits. De grandes quantités de bétail et d'autres biens ont été également perdues à cause d'eux.

Maintenant que la paix renaît en Somalie, nous coopérons avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'accélérer le rapatriement volontaire des réfugiés. En même temps, nous demandons à l'ONU et à la communauté des pays donateurs de venir en aide au Kenya, de toute urgence, en établissant des programmes pour le relèvement des infrastructures physiques et sociales ainsi que pour la restauration de l'écosystème de la région.

Nous demandons également au Secrétaire général de renforcer les patrouilles de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) du côté somali de la frontière, de façon à appuyer les efforts que fait le personnel de sécurité kényen

de notre côté. Nous croyons que les efforts de sécurité communs réduiront fortement le flux de bandes armées et de personnes pénétrant au Kenya.

Le Soudan est un autre pays voisin qui souffre maintenant depuis longtemps d'un conflit civil dévastateur. Le problème a beaucoup préoccupé non seulement les pays voisins, mais aussi l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU. Il est très urgent que l'ONU appuie les efforts régionaux en cours dont les Présidents Yoweri Museveni de l'Ouganda, Afwerki de l'Erythrée et Zenawi de l'Ethiopie, sous la direction du Président Daniel Arap Moi du Kenya, sont le fer de lance. Nous demandons à toutes les parties au conflit de faire preuve de souplesse pour trouver une solution juste et durable.

Ailleurs sur notre continent, des efforts visant à trouver des solutions aux conflits ethniques sont encourageants. Nous sommes certains que les peuples du Mozambique, du Rwanda et du Libéria réaliseront leurs rêves de paix par la voie du dialogue, un plus grand engagement des Nations Unies au processus de paix au Rwanda étant pertinent à ce stade. Il est essentiel que les accords de paix signés dans ces pays soient honorés par toutes les parties, avec le soutien agissant de l'ONU, l'OUA et les organismes régionaux, et avec l'aide généreuse des pays amis.

La situation en Angola est très inquiétante. L'effusion de sang qui se poursuit à l'heure actuelle aurait pu facilement être évitée si les dirigeants de l'UNITA avaient accepté le verdict du peuple lors des élections. Nous demandons à l'UNITA d'entamer un dialogue en vue d'une solution politique pacifique, avec la médiation et l'appui accru de l'ONU, de l'OUA et des auteurs des accords de paix.

Nous sommes également très encouragés par les événements positifs survenus en Afrique du Sud. L'accord conclu pour la création du Conseil exécutif transitoire, et la fixation d'une date pour la tenue des premières élections démocratiques, ont ouvert la voie à l'établissement d'une Afrique du Sud véritablement démocratique et non raciale. Nous appuyons l'appel récent lancé par M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), en faveur de la levée de toutes les sanctions diplomatiques et économiques contre l'Afrique du Sud.

L'accord historique récemment conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) marque un tournant dans la recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine et, en fait, au problème du Moyen-Orient. Nous sommes encouragés et réassurés par le fait que c'est le premier pas concret qui a été fait en vue de la création d'un Etat de Palestine voisin d'Israël. Nous

souhaitons au peuple palestinien et au peuple israélien une coexistence heureuse et pacifique.

De même, nous nous félicitons de la tenue réussie des élections qui se sont déroulées sous les auspices de l'ONU au Cambodge, de la conclusion de l'Accord de Governors Island sur le rétablissement d'un gouvernement démocratiquement élu en Haïti, et des progrès réalisés en vue de l'instauration d'une paix durable en El Salvador.

L'expérience de la Somalie nous a, comme les autres conflits régionaux, convaincus qu'il est urgent que l'ONU réévalue les systèmes de contrôle internationaux quant à la production et au commerce des armes classiques. La disponibilité considérable d'armes classiques mortelles constitue le facteur le plus important de la prolongation des conflits régionaux et civils.

Face à des responsabilités et des défis accrus, l'ONU a besoin d'être restructurée et revitalisée de façon à pouvoir s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Elle doit également être dotée des ressources adéquates. Les tâches qui l'attendent exigent que l'énergie et l'attention de tous les organes des Nations Unies soient engagées de façon complète et appropriée.

L'Assemblée générale doit pouvoir jouer complètement son rôle dans les décisions affectant la paix et la sécurité internationales. Il est nécessaire d'établir une relation équilibrée entre l'Assemblée et les autres organes principaux des Nations Unies, et d'assurer une responsabilité logique des organes principaux, en particulier du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité doit également être réformé de façon à devenir plus transparent, plus représentatif et plus démocratique dans son processus de prise de décisions, son efficacité étant par ailleurs garantie.

La restructuration et la revitalisation en cours du Conseil économique et social et des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes devraient avoir pour effet de renforcer le Conseil et de lui permettre de jouer un rôle central en faisant des recommandations à l'Assemblée générale quant à la politique à suivre. De même, les efforts en cours en vue de la restructuration du Secrétariat doivent être équilibrés et accorder la priorité qui convient aux soucis concernant le développement. Les activités opérationnelles de l'Organisation doivent pouvoir compter sur des ressources adéquates afin de lui permettre de favoriser efficacement le progrès socio-économique, conformément à la Charte.

Les opérations de maintien de la paix sont progressivement devenues l'un des instruments les plus utilisés et le plus largement acceptables de l'Organisation, en

particulier pour ce qui est de sa principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces opérations assument en outre de plus en plus de tâches et de responsabilités nouvelles et plus larges. Le Kenya est heureux d'être étroitement associé aux opérations de maintien de la paix. Nous avons fourni des personnels militaires et de police à de nombreuses opérations de maintien de la paix dans le monde entier. En raison de l'essor considérable du nombre et de la portée des opérations de maintien de la paix, la capacité du Secrétariat de gérer ces opérations de grande ampleur doit être renforcée et les Etats Membres doivent être prêts à financer ces opérations.

A cet égard, il faut que tous les Membres de cette organisation donnent une réponse concrète et rapide aux préoccupations graves exprimées par le Secrétaire général et aux appels pressants qu'il leur a adressés pour qu'ils paient leurs arriérés. La formule de répartition des quotes-parts devrait refléter la responsabilité particulière des membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres pays développés, et tenir compte des capacités relativement limitées des pays en développement. Un changement radical dans la formule des quotes-parts pourrait, à mon avis, compliquer davantage encore le problème des arriérés. La création du fonds de réserve pour le maintien de la paix permettrait d'accroître considérablement l'efficacité des opérations de maintien de la paix. A cet égard, la capacité des Nations Unies de réagir efficacement et en temps voulu dépendra en grande partie de la disponibilité de ressources suffisantes, tout au moins aux étapes initiales, pour compenser le temps critique perdu lors des négociations sur le financement des opérations de maintien de la paix. Il est important aussi que l'on mette au point une formule permettant de créer une base financière plus prévisible pour les opérations de maintien de la paix.

L'incertitude qui marque l'économie mondiale aujourd'hui est très inquiétante. La croissance insuffisante dans les pays développés a contribué aux conditions extérieures défavorables qui menacent la stabilité politique, économique et sociale de bon nombre de pays en développement. Il s'agit notamment du retour des pressions en faveur d'un protectionnisme accru, de la chute des prix des matières premières, et du déclin des flux financiers. Malgré les grandes réformes économiques et politiques opérées dans la plupart des pays africains ces trois dernières années, la situation reste inquiétante, car la croissance dans la région reste inférieure à 2 %. Si ces tendances ne sont pas inversées, elles risquent de marginaliser plus encore la participation des pays d'Afrique à l'économie mondiale.

La libéralisation des économies africaines et le travail assidu des peuples africains ne suffisent pas à eux seuls à changer la situation socio-économique de l'Afrique. Le continent ne participe pas sur un pied d'égalité à la

compétition économique internationale avec les autres continents. C'est pourquoi nous tenons à souligner que la communauté internationale doit saisir l'occasion créée par les changements positifs qui se produisent sur le continent pour accorder à l'Afrique un réel appui afin que les acquis des réformes économiques et démocratiques soient durables.

En même temps, les pays d'Afrique devraient continuer de renforcer leurs efforts d'intégration au sein des organes régionaux déjà existants, tels que la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement dans la corne de l'Afrique, ainsi que les efforts en cours en vue de ressusciter la coopération en Afrique de l'Est.

L'expérience que nous avons acquise au Kenya dans la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel nous enseigne que les réformes ont par nature des effets négatifs à court terme, notamment pour les membres pauvres et vulnérables de la société. Il s'agit en particulier d'une chute de leur pouvoir d'achat du fait de la libéralisation des prix, de pertes d'emploi résultant de la réduction de la main-d'oeuvre dans le secteur public, et de la réduction des dépenses du gouvernement pour des services sociaux essentiels tels que la santé, l'éducation et d'autres éléments de l'infrastructure. La communauté des donateurs doit donc trouver un équilibre entre les conditions de l'aide et les réalités socio-économiques dans les pays qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, notamment en tenant compte des dimensions sociales de ces programmes en termes concrets et humains.

Le nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, exige que la communauté internationale applique des mesures concrètes et efficaces pour appuyer les efforts de l'Afrique elle-même dans le cadre du processus de réforme économique et de développement. Le succès de la mise en oeuvre de ce programme dépendra tout d'abord des efforts des pays d'Afrique eux-mêmes, mais ensuite des ressources d'appui provenant des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Nous sommes préoccupés de voir que ces ressources vont diminuant du fait qu'elles sont dirigées ailleurs et du fait d'un apparent désengagement subtil par rapport à l'Afrique.

La dette extérieure aiguë des pays d'Afrique et le lourd et insoutenable fardeau du service de cette dette font partie des questions qui demandent des mesures concrètes. Le fardeau du service de la dette représente chaque année pour le continent une saignée de plus de 10 milliards de dollars, qui détourne ainsi des ressources dont il aurait grand besoin pour investir et soulager la pauvreté.

Quant au commerce, il est satisfaisant de noter qu'après six mois d'impasse, les négociations multilatérales de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont repris. Nous soulignons toutefois que l'issue de ces négociations doit être équilibrée pour tenir compte des besoins particuliers des pays en développement pauvres.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier, a marqué pour la communauté internationale un tournant décisif quant à l'importante question des droits de l'homme. Cette conférence a souligné que les droits de l'homme sont interdépendants et indivisibles. Elle a reconnu que le développement est un droit de l'homme fondamental. La démocratie, le développement et les droits de l'homme sont liés, étant donné que l'expérience montre qu'il est difficile de garantir certains droits fondamentaux, notamment les droits économiques et sociaux, dans des situations de misère absolue.

Comme je l'ai souligné dans ma déclaration à cette conférence, les institutions internationales existantes dans le domaine des droits de l'homme doivent être renforcées. En même temps, les pays en développement ont besoin de soutien et d'aide pour renforcer leurs institutions nationales et donner des bases solides à la primauté du droit et à la justice.

Depuis la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, les gouvernements et les organisations internationales ont essentiellement consacré leur attention à la mise en oeuvre du programme Action 21. La première réunion de fond de la Commission du développement durable, tenue en juin dernier, a fait des progrès tangibles en adoptant des décisions cruciales quant à son programme de travail. Le Kenya se félicite des progrès réalisés en vue d'assurer l'efficacité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qu'il considère comme un instrument important pour le financement du coût croissant lié à la mise en oeuvre d'Action 21. Nous sommes toutefois préoccupés de voir que les ressources financières pour la mise en oeuvre du programme ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Quant aux arrangements institutionnels, le Kenya appuie le mandat donné à la Commission du développement durable de suivre les progrès de la mise en oeuvre d'Action 21, mais le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit continuer de jouer un rôle central en raison de l'expérience qu'il a acquise et des connaissances qu'il a accumulées au fil des ans dans le domaine de l'environnement. L'on ne saurait donc trop insister sur la nécessité de renforcer le PNUE pour lui permettre de participer efficacement à la mise en oeuvre d'Action 21.

Par conséquent, il convient d'utiliser pleinement les équipements de conférence existants au siège du PNUE à Nairobi. C'est un non-sens sur le plan économique, et il n'est pas conforme à l'objectif consistant à renforcer le PNUE que de nombreuses réunions dont l'initiative est prise par l'Organisation ne se tiennent pas à son siège. En tant que pays hôte, le Kenya continuera de donner toute l'aide nécessaire au PNUE pour lui permettre de jouer le rôle central qui lui revient de droit.

Alors que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies fait l'objet d'une restructuration, nous devons garder à l'esprit les mandats des différents institutions et organes pour éviter de perdre de vue l'objectif initial. Le Kenya est préoccupé de voir que le rôle du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), dont le siège est à Nairobi, s'effrite du fait du retard injustifié à pourvoir le poste vacant de Directeur exécutif, malgré les soucis exprimés par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. En pourvoyant à ce poste, l'on donnera l'élan nécessaire au secrétariat d'HABITAT.

M. Pursoo (Grenade), Vice-Président, assume la présidence.

S'agissant des questions sociales, je tiens à assurer les membres de l'Assemblée de notre coopération avec la communauté internationale aux préparatifs de la Conférence sur la population et le développement qui doit avoir lieu l'année prochaine; de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit également avoir lieu en 1994; et du Sommet mondial pour le développement social, prévu pour 1995. Nous devons consacrer toutes nos énergies aux préparatifs de ces conférences de façon qu'elles répondent aux objectifs fixés.

Je voudrais dire pour terminer que la communauté internationale, doit, par le biais de l'Assemblée, faire tout son possible pour relever ces défis et les nombreux autres défis à venir. Nous avons le devoir de léguer à la postérité et aux générations futures un meilleur endroit pour vivre. Nous n'avons ni excuse ni raison de ne pas le faire. Si nous échouons, l'histoire nous jugera sévèrement. Dans cette entreprise, nos divergences devraient nous renforcer au lieu de nous affaiblir, car l'unité fait la force. Pour reprendre les paroles de notre président bien-aimé, S. E. Daniel Teroitich Arap Moi : l'amour, la paix et l'unité sont les piliers du développement et du progrès.

M. Shihmuradov (Turkménistan) (*interprétation du russe*) :

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Insanally de son élection au poste important de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Je voudrais également exprimer toute ma reconnaissance pour la possibilité de prendre la parole devant la communauté mondiale qui m'a été donnée et de m'acquitter ainsi de la tâche qui m'a été confiée par le Président du Turkménistan, M. Niyazov, et toute la population turkmène. Il existe aujourd'hui dans le monde une situation exceptionnelle. Il n'y a plus de camps ennemis, et nous avons pratiquement supprimé de l'ordre du jour le problème le plus pressant, à savoir celui du conflit nucléaire mondial. L'élimination du joug idéologique nous a libérés en même temps des conflits et contradictions internes. Comme les experts politiques l'ont judicieusement fait observer après la fin de l'affrontement des deux blocs, on voit maintenant apparaître à l'ordre du jour du nouvel ordre mondial des problèmes pressants - de nouveaux conflits régionaux et internes sanglants qui représentent pour le monde un danger tout aussi grave qu'un affrontement mondial.

Quelles sont les causes de cette flambée d'agressivité et d'hostilité apparemment inexplicable? A notre avis, elle découle d'un manque de pragmatisme politique et d'une incapacité à comprendre la réalité. Parmi les principales raisons il y a un manque de culture politique bien assise et de modération, et le désir de faire tout tout de suite. Mais il n'y a pas de miracles. Nous aurons besoin d'un grand courage politique, comme celui manifesté par le Président du Turkménistan, pour ne pas tomber dans le piège des décisions irréalistes, chimériques, qui risquent de conduire à ce que nous appelons par euphémisme une déception sociale.

Dès les premiers jours de son existence indépendante, le Turkménistan s'est trouvé confronté à un ensemble de problèmes difficiles et uniques, dus aux caractéristiques particulières de son obtention de la qualité d'Etat. La proclamation de sa souveraineté et de son indépendance n'est que le point de départ d'un long processus qui doit déboucher sur la création d'un système politique efficace, d'une économie nationale solide et d'une structure sociale viable. Pour cela nous devons absolument non seulement entreprendre des réformes mais réorienter intégralement le système politique et l'économie. Je tiens à insister tout particulièrement sur ce point car il nous faudra en même temps procéder à des réformes très difficiles dans d'autres domaines également.

Le développement socio-économique naturel de notre peuple a été interrompu pendant 70 longues années. Cela a eu pour conséquence de faire perdre à notre population la notion de propriété privée et de l'amener à adopter des façons de penser et des valeurs morales n'ayant rien à voir avec la réalité. Il s'agit là d'un aspect important que nous devons garder à l'esprit au moment de la création de nouveaux Etats sur de nouvelles bases juridiques.

Pour l'heure, les biens les plus importants de tous les citoyens du Turkménistan sont l'indépendance et la possibilité de résoudre leurs problèmes de manière indépendante. Cela peut paraître évident mais, de tout le système de priorités formulées par le gouvernement de notre pays c'est, à notre avis, ce que l'on peut souhaiter de mieux dans la situation qui prévaut actuellement au Turkménistan et dans la région.

Pour pouvoir procéder à des réformes à grande échelle du système politique et économique au Turkménistan, un programme intitulé "10 ans de stabilité" a été adopté. Quelles sont les tâches de ce programme? La première est d'abord et avant tout de séparer l'économie de la notion de propriété de l'Etat, en particulier d'un système dominé par la production de denrées alimentaires et de la production de produits tout préparés. La deuxième est la formation d'une vie politique, économique, sociale, spirituelle et culturelle de l'Etat, sans le système éhonté, hérité du passé, de rôles joués d'avance. La troisième est la formation et la mise en valeur d'institutions démocratiques, y compris un système multipartite. Avec la mise en marche de ces processus, on voit apparaître une psychologie sociale transformée, loin de l'apathie politique et de l'absence de responsabilité.

A cet égard, nous nous efforçons de poursuivre notre politique de manière à renforcer notre capacité d'éviter les perturbations sociales, les ruptures dans tous les secteurs de la société et l'absence d'harmonie sociale. Ce n'est guère facile. Le peuple du Turkménistan doit être uni et solidaire. Mais cela nous rend confiants dans l'avenir. Le pragmatisme sera un facteur déterminant pour vaincre les difficultés auxquelles nous nous heurterons au moment de définir le principal critère de la politique étrangère actuelle du Turkménistan. Dans la recherche d'une solution à ces problèmes économiques, nous proposons à nos partenaires étrangers une coopération sérieuse, exempte de toute passion idéologique ou politique, et partout nous avons rencontré de la compréhension. L'issue logique de cette évolution nous a amenés à formuler un concept de politique étrangère de neutralité positive conforme aux intérêts nationaux de notre Etat et favorable au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Dans la solution des problèmes militaires, nous avons été guidés par notre statut de neutralité, qui découle du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de la reconnaissance de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité de leurs frontières. Chacun sait qu'il arrive parfois que le concept de non-ingérence soit contesté ou même rejeté. Mais, à notre avis, la naissance d'un nouvel Etat indépendant en Europe ou en Asie exige également l'existence des conditions nécessaires à la solution pacifique de ses problèmes internes afin que la population civile vive dans le calme et qu'on parvienne aux compromis

nécessaires. Il est évident qu'on ne peut assurer le développement et le progrès au sens large du terme en se basant sur la force militaire et qu'il faut éviter d'internationaliser les problèmes internes des différents Etats par la force militaire. Toutefois, nous appuyons les activités de maintien de la paix menées par les Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Voilà les facteurs qui déterminent notre évaluation de la situation au Tadjikistan. Je peux dire que notre position a recueilli appui et compréhension auprès d'autres pays. Nous sommes parvenus à un accord avec les dirigeants iraniens sur un nouvel accord, dont l'une des plus importantes conditions est la transformation de la frontière de 1 500 kilomètres entre l'Iran et le Turkménistan en une frontière de paix et de coopération. Nous sommes engagés activement dans un dialogue politique avec le Gouvernement central d'Afghanistan ainsi qu'avec les autorités des provinces du nord et du nord-ouest.

Cette politique a donné des résultats positifs. Récemment, nous avons signé un mémorandum à trois en vue de la construction d'un chemin de fer allant du Turkménistan au Pakistan en passant par l'Afghanistan. En outre, pour l'Afghanistan, ce sera la plus importante ligne de chemin de fer de son histoire. C'est pourquoi nous ferons en sorte que cette ligne débouche sur les ports de l'océan Indien en passant par les Etats d'Asie centrale et d'Europe.

S'agissant des relations avec nos voisins, nous devons souligner particulièrement le rôle de la Russie dans la création d'un Turkménistan indépendant. Nous savons très bien que ce processus a commencé en Russie à l'initiative de ses dirigeants. Un degré élevé de compréhension au niveau des dirigeants et le respect mutuel traditionnel entre nos peuples ont créé un fondement durable pour la mise en valeur d'une coopération bilatérale mutuellement avantageuse sur des bases nouvelles et équitables. A ce propos, je tiens à déclarer du haut de cette tribune que le Turkménistan appuie les efforts déployés par les dirigeants de la Russie pour instaurer l'ordre et créer les conditions propres à la poursuite active des réformes politiques et au démantèlement intégral du système totalitaire et à son remplacement par un système choisi par le peuple.

Le Turkménistan s'emploie activement à développer ses relations avec la Turquie, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Indonésie, le Pakistan, la Malaisie, l'Allemagne, la France, l'Argentine et l'Italie, et il a entrepris un dialogue constructif avec les Etats-Unis. La visite récente du Président Niyazov en Belgique a permis de jeter les bases d'une nouvelle coopération entre le Turkménistan et les pays de la Communauté européenne de même qu'entre le Turkménistan et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous ouvrons également un certain nombre d'ambassades du

Turkménistan à l'étranger. En un mot, notre pays s'emploie activement à développer ses relations internationales.

Nous appuyons les accords qui visent la fin de l'affrontement et permettent un dialogue pacifique et constructif. Nous nous félicitons à cet égard de l'évolution récente des relations entre Israël et l'OLP.

La situation géopolitique du Turkménistan - lequel est membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et qui est également lié au Moyen-Orient et en Extrême-Orient par de profondes racines historiques et culturelles - fait que nous pouvons, dans l'intérêt de la stabilité de notre pays, jouer un rôle constructif en comblant le fossé existant entre ces deux importantes régions du monde.

Je voudrais en quelques mots expliquer la position du Turkménistan vis-à-vis de la Communauté d'Etats indépendants. Le Turkménistan est pour la Communauté et pour le développement de processus d'intégration et, s'il s'est autrefois opposé à la mise en place de tout système rigide centralisé, il est néanmoins pour des structures de coordination.

Nous pensons que l'apparition de formations supranationales a retardé le processus d'indépendance et entraîné le retour à l'ancien système de décision par la force. Dans les Etats qui ont émergé après l'effondrement de l'URSS, on commence à peine à prendre conscience de l'intérêt national et à nouer des relations inter-Etats sur de nouvelles bases. Asseoir le statut d'Etat dans ces pays est un processus difficile qui doit refléter les caractéristiques nationales ainsi que la situation économique et sociale de la société. Chacun de ces facteurs doit être pris en compte et toute structure rigide de coordination est impossible. Toute tentative d'imposer artificiellement des positions et un modèle unique de développement aux Etats nouvellement indépendants ne peut qu'être préjudiciable à leur souveraineté et à leurs intérêts nationaux.

Depuis le tout début, le Turkménistan s'est employé à développer avec les pays de la Communauté d'Etats indépendants des relations bilatérales basées sur différents types d'accords puisque la Communauté est essentiellement un mécanisme consultatif qui nous permet d'échanger idées et expériences et de jeter les bases de programmes d'action. Nous pensons que c'est l'approche la plus souple et, partant, la plus efficace. L'expérience a montré qu'à ce stade - et j'insiste, "à ce stade" - les accords bilatéraux sont le moyen le plus sûr de résoudre les problèmes qui surgissent.

On nous cite souvent en exemple la Communauté européenne et je suppose que la même chose pourrait arriver

dans notre région. Selon moi, quiconque essaierait de faire ce que la Communauté européenne a fait en 40 ans ne prendrait pas en compte certains facteurs essentiels : le point de départ très élevé de l'unification européenne, les économies aux conditions de marché très différentes et ce que l'on pourrait appeler la psychologie européenne. Nous n'avons aucun de ces facteurs.

Il importe de préciser que si nous ne pouvons pas compter sur nos relations futures, la Communauté d'Etats indépendants n'a aucun avenir. Le Turkménistan continue de croire qu'une solution doit être trouvée dans le cadre de la Communauté, qu'elle doit être adoptée par consensus, être large et reposer essentiellement sur la rentabilité et l'attrait économiques. Ce ne sera qu'un premier pas, qui devra être suivi d'autres mesures en vue d'une plus grande intégration.

Mais pour cela, la Communauté d'Etats indépendants et les pays qui la composent ont besoin d'une période de transition afin de mettre au point une formule acceptable et d'évaluer comme il convient les réalités existantes. En deux ans de développement indépendant, nous avons fait un énorme travail de préparation pour jeter les bases juridiques d'un marché. Nous avons fixé les conditions et les garanties qui ont ouvert le marché turkmène aux entreprises et aux investisseurs étrangers. Nous avons institué la propriété privée, pour les terres notamment, et nous avons créé des zones de développement économique libre. Aujourd'hui, nous avons une situation politique stable et un consensus social dans le pays. Il importe que la société soit psychologiquement préparée à de nouvelles relations économiques.

A partir du 1er novembre prochain, le Turkménistan aura sa propre monnaie nationale, le manate. Nous sommes dans une zone monétaire extrêmement instable, ce qui signifierait certaines restrictions pour le Turkménistan si nous renoncions à notre souveraineté et adoptions une politique qui nous soit propre en matière de prix, de fiscalité, de budget, de crédit et de monnaie. Notre pays a donc quelquefois enregistré des pertes du fait de l'inflation et de la crise économique constantes.

Il a donc été nécessaire d'introduire notre propre monnaie. Nous pensons que le cours du manate sera étroitement lié à celui du dollar des Etats-Unis et notre intention est d'en garantir la convertibilité dès qu'il sera mis en circulation. Selon les estimations des experts internationaux et d'après nos propres évaluations, les possibilités sont bonnes. Le manate sera une monnaie sûre garantie par de considérables réserves nationales. L'introduction d'une monnaie nationale accélérera les changements structurels en vue de l'instauration d'une économie de marché.

Nous avons mis au point avec le Fonds monétaire international un programme de réformes structurelles de notre économie, dont un processus au pas à pas. Le 1er octobre, nous avons entrepris une vaste libéralisation des prix et nous avons le projet d'entrer dans le système tarifaire mondial, y compris pour les prix de l'énergie. Avec l'introduction du manate comme monnaie nationale, nous entreprenons une vaste campagne de privatisation, à commencer par le secteur des services et celui des moyennes et grandes entreprises. Cela s'effectue par la vente aux enchères des entreprises et par la distribution d'actions aux employés. Nous espérons achever le processus de privatisation d'ici fin 1995.

Je voudrais préciser que le programme de privatisation est mené en étroite coopération avec la Banque mondiale. En outre, des mesures pour libérer les prix ont été prises par le Gouvernement afin de libéraliser le commerce. Les licences d'exportation seront accordées conformément aux règles qui assurent notre sécurité nationale et protègent notre patrimoine artistique et culturel. Nous prendrons par ailleurs d'autres mesures pour encourager au maximum le commerce international, éliminer les barrières administratives et accroître l'accès au marché. En cette période de transition vers l'économie de marché, notre intention est de rationaliser le rôle de l'Etat et de limiter considérablement son intervention dans les activités économiques.

Nous nous félicitons de l'intérêt que les institutions spécialisées des Nations Unies portent à nos problèmes. En dépit de nos difficultés et des problèmes qui restent à régler, la République a déjà enregistré de très bons résultats. Pendant le premier semestre de 1993, le revenu national turkmène a augmenté de 112 %. Nombre d'Etats n'auraient pu réaliser une telle croissance en pareille situation. Pendant la même période, la production industrielle a augmenté de 116,9 % et la production agricole de 124 %.

Plus forte est notre économie, plus stable est la vie politique et sociale dans notre pays. De la même manière, nous pensons que le développement économique est inconcevable sans le progrès régulier d'une société où l'individu et ses intérêts sont considérés comme l'objectif le plus important. Pour le Turkménistan qui, pendant plus de 70 années a connu un régime totalitaire et un retard dans le développement social, le développement de l'économie reste la clef de voûte de notre politique nationale. Nous saluons à cet égard la tenue d'événements internationaux comme la quatrième Conférence mondiale sur les femmes - avec ses trois objectifs : égalité, développement et paix - et la Conférence internationale sur la population et le développement - qui traitera des problèmes de l'homme et de ses besoins en logement - et des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social prévu en 1995 à Copenhague - qui, je crois, examinera en détail les

conséquences sociales de la restructuration et des réformes économiques pour les pays en transition. Je voudrais préciser à ce propos qu'en 1990 nous avons eu le Sommet mondial de l'enfance, qui a jeté les bases d'une amélioration des conditions de vie des enfants partout dans le monde.

Le Gouvernement turkmène attache une grande importance à ces initiatives. Le Turkménistan a adhéré à la Convention sur les droits de l'enfant et il a l'intention de signer très bientôt la Déclaration adoptée à l'issue du Sommet mondial. Nous avons aussi entrepris avec le plus grand sérieux des programmes d'action nationale pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration.

Nous reconnaissons avec la communauté internationale qu'il faut refaire la santé écologique de la planète. Nous appuyons la coopération internationale et les efforts que fait l'ONU pour réussir dans cette tâche. A notre avis, seuls le développement durable et le respect de l'équilibre des intérêts de tous les pays peuvent garantir le règlement des problèmes mondiaux, régionaux et subrégionaux, et ce, conformément aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et de le développement de 1992 et de la Convention sur les changements climatiques.

Je tiens à annoncer devant l'Assemblée que le Turkménistan a l'intention d'éliminer toutes ses armes nucléaires et qu'il continuera d'appuyer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes bactériologiques.

Je voudrais, par ailleurs, au nom du Président du Turkménistan, du Gouvernement et du peuple turkmènes, exprimer notre reconnaissance à l'ONU pour son appui et sa compréhension.

Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son travail énergique et novateur.

Le Turkménistan désire affirmer sans réserve qu'il coopérera honnêtement et ouvertement avec tous les Etats qui partagent son attachement aux principes de l'Organisation. Nos politiques seront fondées sur le bon sens et sur la protection des intérêts de notre peuple. Le Turkménistan, en créant un Etat démocratique et séculier, s'ouvre à la coopération pacifique et à toute coopération vaste et mutuellement profitable.

La séance est levée à 18 h 25.
